

CHOSSES

Eté 2005



LUES



REVUE
DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Qu'on le veuille ou non, c'est la rentrée même si les vacances sont parfois déjà loin. Que va-t-il se passer, que l'été avait gardé en réserve? L'été a d'abord mûri le plan urgence emploi. La loi autorisant à légiférer par ordonnances est passée et le sigle « CNE » entré dans le langage courant. Descriptif en rubrique Emploi et analyses en Société. Car aussi bien, comme le font remarquer CNCDF et OFCE, le gros problème est-il celui du manque d'emplois. Revaloriser les revenus du travail changerait-il les choses, comme le suggérerait le rapport Hirsch? Ce n'est pas si sûr..., mais c'est à lire, on y trouve entre autres le concept de « développement social durable », l'accent sur les droits de la personne, c'est bien.

Ensuite s'amoncellent les rapports : famille, mineurs protégés et signalements. Une réforme ou restructuration de la protection de l'enfance est décidément dans l'air. A surgi la formule de « secret social partagé ». Bien évidemment vous êtes concernés et on en reparlera.

Le troisième feuilleton annoncé est l'aboutissement du projet de loi sur la récidive. Vous trouverez un ensemble d'articles, plutôt réflexion que stricte informations.

Comme une rentrée de septembre c'est quand même « scolaire » par définition, vous verrez les résultats du bac, la difficile mise en route de la loi Fillon, etc. Mais surtout, surtout, une enquête sur les difficultés scolaires des élèves issus de l'immigration. Très intéressant, totalement à rebours des idées et même des chiffres que nous avons... Le tout étant de savoir ce que cela vous inspire, à vous, du côté du terrain. Mais c'est à méditer pour le moins... et pour une fois stimulant. Pourquoi s'en priver ?

Vous avez besoin de vous remettre dans le bain ? Alors vous avez le choix entre revenir sur les chapeaux de roue avec les Brèves ou au long cours avec des articles de fond. difficultés spécifiques de l'intervention de Prévention Spécialisée, renouvellement du contrat de ville, et sur quelle base, IAE, vous trouverez de très beaux articles. Et tant que vous y êtes ne ratez pas celui qui traite de la place des jeunes dans les projets contrat de ville. Clair, instructif, un peu découpant. Un bon apport à la question de la place des habitants, etc.

Enfin puisque c'est la rentrée, vous aussi avez droit à des livres neufs. Et la bibliographie est un vrai palmarès de rentrée. Avec de vraies questions tout. Regardez-là.

Voilà vous l'aurez compris, notre objectif était de vous aider à renouer avec le quotidien. Nous espérons y être parvenus et vous souhaitons la meilleure des rentrées possibles.

A bientôt



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap 13 est une association
de Prévention Spécialisée
collaborant avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Gannay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



CNCDH : indivisibilité des droits, objectif dans la lutte contre l'exclusion	p. 04
Chômage de masse et sous-emploi expliquent pour beaucoup la pauvreté	p. 04
Discrimination à l'embauche : rapport Fauroux, CNIL etc.	p. 04
Transfert de compétences : un premier bilan	p. 05
Dépenses d'action sociale des départements : 2004 et 2005	p. 05
Justice : un dossier	
Récidive – Application des peines.....	p. 06
Prison et troubles mentaux.....	p. 06
Politique de l'immigration : un dossier	
Perspectives gouvernementales, réactions.....	p. 07
Immigration illégale, asile : propositions, réactions.....	p. 08
Mineurs isolés : ANAFE, Comité d'Ethique, Biblio.....	p. 08



CPO : dernières nouvelles	p. 09
Protection de l'enfance : rapports, information, réactions	p. 09
Un engagement dans la prévention spécialisée.....	p. 10
Un rapport préconise une rénovation des contrats de ville.....	p. 11
Les jeunes, une ressource pour la politique de la ville ?.....	p. 11
IAE : un investissement rentable pour la collectivité.....	p. 12
Chantiers d'insertion : quel indicateur ?.....	p. 13
Pour une formalisation de la pratique éducative	p. 13
Qualité : la logique « d'amélioration continue » en débat.....	p. 14
« Maisons atypiques » danoises pour les sans-abri.....	p. 14
Propositions de la CNCDH contre les mariages forcés.....	p. 14
Formations sanitaires et sociales : proposition de loi et menaces de l'Aforts.....	p. 15
Europe, directives, service d'intérêt général : un point	p. 15



Mesures d'urgence pour l'emploi.....	p. 15
Smic et minimum garanti.....	p. 16
Stage de citoyenneté	p. 16



Légère baisse du chômage en avril p. 16
 Chômage : chiffres mai, juin, juillet et infos p. 17
 « Plan d'urgence » : la loi habilitant à légiférer par ordonnances..... p. 17
 Le nombre de RMistes progresse, mais plus lentement..... p. 18
 Point sur le plan de cohésion sociale..... p. 18
 Nouveaux contrats aidés : infos..... p. 18
 Loi relative au développement services à la personne..... p. 19



Fondation Abbé-Pierre et logements très sociaux p. 19
 Aides au logement : l'impatience des associations..... p. 20
 La FNARS réclame des états généraux p. 20
 Prévention des expulsions locatives p. 20
 Les immigrés originaires d'Afrique de l'Ouest plus exposés p. 20



CMU C : stabilité du nb de bénéficiaires en 2004 p. 21
 CES : l'accès aux soins des plus démunis est plus difficile p. 21



Echec scolaire en trompe-l'œil des enfants d'immigrés p. 21
 Taux de réussite baccalauréat 2005..... p. 22
 1° textes d'application de la loi Fillon examinés p. 22
 Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté..... p. 22



ASH du 24/06/05 - ASH du 1/07/05 - ASH du 8/07/05
 ASH du 26/08/05 p. 23



Le Monde - ASH du 24 juin - ASH du 01 juillet
 -ASH du 08 juillet - ASH du 15 juillet - ASH du 22 juillet p. 25





La CNCNDH souhaite que l'indivisibilité des droits devienne un objectif des politiques de lutte contre l'exclusion.

ASH – 01/07/05 – 1699 – 11



Nous aimons le « développement social durable » et d'autres choses aussi dans cet avis. S'y profile, comme souvent dans les avis de cette instance, une base éthique qui permet la réflexion. Mais on y trouve aussi des échos du rapport Hirsch (RVP mai 05) dans l'analyse de « l'assistance ». A lire.

« Une lutte effective contre la pauvreté passe certes par une meilleure garantie des droits dits sociaux, mais aussi, indivisiblement, par celle des droits civils, politiques et culturels »

Le retour à l'emploi est fondamental : « le droit au travail n'est pas isolé des autres (...) Redonner un emploi c'est souvent restituer la capacité réelle de faire des projets » (santé, logement, et.)

« La stratégie de l'assistance risque de figer les exclus dans une marginalité dévalorisante » (déconnexion des minima par rapport au travail)

Or « les mesures destinées à rompre la dépendance créée par l'assistance se bornent parfois à poser une obligation de travailler » en sous-évaluant les difficultés d'accès au travail.

« Nécessité de garantir que le travail permette de franchir le seuil de pauvreté »

Demande une attention particulière pour les personnes nées dans la pauvreté ou en situation d'exclusion durable (vu le déficit « d'échelons de synthèse » dans l'écoute, l'arbitrage et l'action de terrain). Elles doivent être plus impliquées dans les processus de décision qui les visent.

Responsabilité politiques : « l'Etat démocratique doit rester le garant de l'effectivité de l'accès aux droits pour tous et veiller aux équilibres budgétaires »

Plaide pour un souci global de « développement social durable » dans la conduite actions publiques

Faire de l'effectivité des droits un objectif : en particulier renforcement des voies de recours.

Exemples : l'inspection du travail manque de moyens, il y a urgence à améliorer les conditions d'accès des « exclus »

à la justice, etc..

Indivisibilité des droits face aux situations de précarisation et d'exclusion (23/06/05)

Prochainement : www.commission-droits-homme.fr

Pour l'OFCE, chômage de masse et sous-emploi expliquent en partie la persistance de la pauvreté

ASH – 08/07/05 – 1700 – 11



Alors là c'est encore autre chose : le chômage est là et les emplois ne viendraient pas tout seuls, même si on en augmentait la rémunération. En outre, les pistes avancées pour mettre fin au sous-emploi sont assez nouvelles. A lire aussi.

Observatoire français conjonctures économiques : « Si le Rmiste ne travaille pas, ce n'est pas parce qu'il estime que l'emploi n'est pas assez rémunérateur, mais bien parce qu'il n'en a pas trouvé et n'a plus l'espoir d'en trouver un. »

Donc pour l'OFCE la proposition du rapport Hirsch (RVP mai 05) d'instaurer un revenu de solidarité pour rendre le travail attractif n'est pas valide.

D'abord « elle occulte la raison de fond (...) à savoir le chômage de masse et le sous-emploi »

La recherche d'un emploi elle-même n'est pas forcément à la portée de tous les allocataires, c'est une démarche coûteuse.

Les emplois auxquels accèdent ces personnes ne permettent pas toujours de sortir de la pauvreté.

L'emploi précaire (aidé, etc..) permet de se maintenir aux franges du marché du travail sans s'y insérer vraiment.

Alors ? Voudrait un contrôle accru de l'utilisation des emplois aidés par les employeurs. Avec un « engagement (...) à proposer une voie de réinsertion stable »

Limiter le recours au temps partiel à des situations particulières (étudiants, etc..) « cela risquerait de faire reculer le nb d'emplois mais au moins les personnes (...) vivraient de leur emploi »

Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ?

www.ofce.sciences-po.fr/

Discrimination à l'embauche

ASH – 15 & 22 /07/05 – 1701 – 11

Le Monde – 16/07/05 – 1701 - 11



Les conclusions du rapport sont sans appel. On le sait mais c'est toujours un choc. Sur ce, quoi faire ?

Oserons-nous dire que les pistes nous paraissent difficiles à appliquer, voire parfois relever d'un certain angélisme ? Oui nous osons, et après c'est à vous de voir. Précisions par la CNIL : il n'est jamais mauvais de savoir quelque chose.

Le rapport Fauroux

« La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi »

« La discrimination vis-à-vis des Maghrébins ou des noirs, qu'il soient français ou non, est, (...) largement et impunément pratiquée »

Notamment à l'embauche : « le faciès, le nom, ou seulement l'adresse est un handicap spécifique et particulièrement invalidant, et cela quel que soit le niveau d'études ou de qualification »

Juge plutôt favorablement la pratique du CV anonyme mais juge qu'elle ne doit pas être rendue obligatoire (n'a de sens que si l'engagement est sincère de la part de l'entreprise).

Préconise la **méthode de recrutement par simulation**. L'utilisation d'un seul critère (réussite au test) prévient la discrimination et réduit les inégalités (savoir se vendre ou pas). Mais il faudrait disposer d'une évaluation de son efficacité en terme d'embauche.

Lutter contre les recrutements par réseau, etc..

www.ladocumentationfrancaise.fr

C N I L – 05 juillet

La loi: les stats « ethno- raciales » sont proscrites

La CNIL est sollicitée par des employeurs souhaitant promouvoir la diversité et demander à leurs salariés de s'identifier selon ces critères

Elle recommande de « **ne pas recueillir de données relatives à l'origine raciale ou ethnique réelle ou supposée de leurs employés ou des candidats à un emploi.** »

On peut seulement demander la nationalité, la nationalité d'origine et celle des parents.

Ou alors enquête anonyme vouée à la destruction.

Le rapport Fauroux, lui, estime que disposer de constats chiffrés permet d'évoluer.

www.cnil.fr

Transfert de compétences: la commission consultative sur l'évaluation des charges dresse un premier bilan.

ASH – 01/07/05 – 1698 – 11



Pas nouveau dira-t-on. Ce qui est intéressant pour nous ici ce n'est pas l'aspect nouveau ou non des informations données. C'est leur concordance, un peu comme un puzzle sont tous les morceaux finiraient par être de la même couleur. A suivre.

Tous les transferts sont loin d'être compensés à l'euro près.

RMI : demande que l'année de référence soit 2004 et que l'abondement exceptionnel (450 millions) soit intégré à ce montant. Actuellement c'est 2003 qui est retenu.

Demande « un système d'alimentation régulière des départements afin d'éviter les pbs de trésorerie »

Formations sanitaires et sociales : chiffre le montant de la compensation à 622,31 millions. L'Etat s'est engagé à 390 millions pour 2005... Même si toutes les données ne seront pas encore connues, c'est un gros décalage

Souhaite que soit confiée une mission d'expertise à l'IGAS sur l'accroissement des charges des bourses sanitaires.

FSL : la compensation serait sous-évaluée. Elle demande là aussi qu'elle soit basée sur le montant des dépenses exécutées au cours de 2004 (au lieu de la moyenne des dépenses des 3 derniers années).

www.dgcl.interieur.gouv.fr

Les dépenses d'action sociale des départements

ASH – 01 & 08 /07/05 – 1702 – 11



Voilà un article en forme de bilan et un autre de perspective. Les deux sont en cohérence et donnent beaucoup d'infos en peu de lignes. A lire donc car parfois les conclusions diffèrent de ce que l'on pourrait attendre. Tout ne vient pas de la décentralisation, par exemple.

ODAS - 2004

Augmentation de 6,5 % en 2004 par rapport à 2003, soit moins que les années précédentes (en tablant sur le respect de la « dotation RMI »).

Le supplément se décompose ainsi : 30 % personnes âgées, 25 % handicapés, **25 % ASE** et 20% charges de personnel

ASE : 4,80 milliards de dépenses directes nettes. 270 400 enfants pris en charge (+ 3 %)

1° charge des départements, en augmentation 5,5 % en un an (idem années précédentes).

C'est le placement familial qui augmente le plus : 13,5 %.
Suivis en milieu ouvert : + 4 500

RMI : dépenses brutes liées à l'allocation + 7,5 %.

Si la dotation supplémentaire est versée, la charge nette sera... en diminution de 6,5 %. La dépense insertion diminue aussi. On serait prudent...

Pour l'ODAS cette augmentation de 6,5 % du budget d'action sociale n'est « **due que très marginalement à la prise en charge de nouvelles compétences** » (décentralisation). Surtout liée à l'APA et une « dérive des coûts »

Inquiétudes pour l'impact à venir du RMI et de la prestation compensation handicapés

ADF - 2005

Anticipe une nouvelle croissance des dépenses d'action sociale de 9,6 % pour 2005

Les crédits pour l'insertion évolueraient de 19,4 % se retrouvant à la 1° place (au lieu personnes âgées). Anticipation sur le plan de cohésion sociale.

Dépenses en personnel : + 6,8 %. + 1 % effectifs surtout pour action sociale, petite enfance et santé

RMI : demande que la compensation soit calculée à partir des chiffres de 2004

Pour 2006, l'interrogation c'est la prestation de compensation du handicap.

Elle pointe « **la très grande disparité des situations financières des départements, qui rend désormais impérieuse la réforme des mécanismes de péréquation** »

Récidive – Application des peines

ASH- Juin et Juillet 2005 – 1696 – 11

Le Monde – Juin et Juillet 2005 – 1696 – 11



Vous savez que nous aimons les bilans d'étape. A sa manière le rapport Warsmann en est un. C'est à lire. Des infos, des chiffres, des réactions, le tout ramassé en peu de temps et le lien Internet si vous voulez en savoir plus. Ne ratez pas le 2° article, sur la récidive: si l'on veut « rasseoir » des convictions, c'est le texte qu'il vous faut.

Rappel : la proposition de loi sur la récidive, en navette parlementaire depuis décembre 2004, sera inscrite à l'ordre du jour du Parlement à l'automne.

Rapport Warsmann : application loi Perben II

Contrasté sur application du « **sas de sortie** » : éviter les « **sorties sèches** » en aménageant les fins de peine (semi-liberté, bracelet électronique...)

Un nb important de condamnés préfèrent la prison aux contrôles en milieu ouvert, et parfois les juges préfèrent l'aménagement traditionnel (ordonné uniquement par les JAP, sans intervention SPIP)

Mais c'est surtout le manque de moyens consacrés à l'exécution et l'application des peines qui est en cause. « **Inadmissible. La priorité n'est pas d'inventer de nouvelles peines, mais de se donner les moyens d'appliquer les actes de justice** » **Pas assez de magistrats, ni de personnel SPIP**

« **Défaillance de l'exécution des peines** » : délais de 7 mois à 2 ans entre jugement et exécution.... « Durant ce laps de temps le jugement n'est pas enregistré : il ne figure donc pas au casier judiciaire. **Si la personne récidive, le tribunal n'aura pas connaissance de l'infraction précédente** »

Demande un plan d'urgence : et notamment dans les SPIP pour résorber le retard. Des économies sont réalisables : la perception des amendes par ex., est insuffisante (18 %)

www.justice.gouv.fr

Syndicat pénitentiaire : se félicite du rapport. « paradoxe complet entre l'affichage d'une politique et la (...) diminution du budget »

Entre 11/04 et 03/05 sur 700 projets présentés, 146 mesures prononcées seulement

Union syndicale des magistrats (majoritaire) : il apporte « la vraie réponse (...) il ne faut pas modifier la loi mais créer 3 500 emplois dans les services d'application des peines »

Le Garde des Sceaux indique qu'un plan d'actions sera arrêté.

Les condamnés aux peines alternatives récidivent moins que les sortants de prison.

Extraits d'études inédites présentées par M. Tournier, criminologue, chercheur CNRS.

Près de 70 % des détenus sont impliqués dans une

nouvelle affaire judiciaire dans les 6 ans suivant la fin de leur peine.

Ce taux passe à 20 % quand les peines étaient assorties d'un sursis simple

Comme la comparaison ne porte pas forcément sur les mêmes individus, les chercheurs définissent les facteurs marquants de la récidive, pour pouvoir raisonner « à structure constante » : passé judiciaire, âge, fait de déclarer ou non un emploi ; sachant que ces 3 variantes font varier le risque de 0 % à 81 %. « **La comparaison reste défavorable à la prison et à l'avantage du sursis simple** »

Dans le nord, suivi de 5234 dossiers (représentatifs des infractions pénales courantes) pour établir le taux de réclusion criminelles dans les 6 ans : 4 ‰ chez les sortants de prison et 2 ‰ pour les autres

La libération conditionnelle ne concerne que 10% des détenus, le taux le plus bas d'Europe. Or les peines alternatives coûtent moins cher que l'incarcération.

La recherche est capable de mesurer un risque pour le futur, ce qui pourrait permettre un aménagement de peine personnalisé.

Mais le ministère de la justice compte seulement les condamnés d'une année ayant des antécédents

« **Je préconise que toute peine sous écrou soit exécutée dans sa totalité, mais pour partie en milieu fermé, pour partie en milieu ouvert** »

Propose la création d'un Observatoire indépendant de la récidive.

Etudes à publier par le Ministère de la justice

Prison et troubles mentaux

ASH – 08/07/05 – 1697 – 11



Rien de très nouveau du côté des annonces. Quant au rapport Burgelin, à vous de voir, et à suivre pour nous tous : sa troisième voie aura-t-elle le moindre écho ou aucun écho ou un peu d'écho, etc. ?

Prise en charge des détenus présentant de graves troubles mentaux

Le ministre de la justice veut avancer très vite là-dessus. « **Il s'agit là d'un dossier prioritaire** »

Création d'unités hospitalières spécialement aménagées (collaboration engagée par M. Perben avec le ministère de la santé)

De même compte-t-il « ouvrir très rapidement » les 7 établissements pour mineurs. Fonctionnement « **complètement organisé autour de l'école** »

Le rapport Burgelin préconise de nouvelles « mesures de sûreté » pour les détenus jugés dangereux - 24 propositions

Renforcer l'outil statistique sanitaire et judiciaire

Instaurer un référentiel commun aux expertises psychiatres et psychologiques

L'atténuation de la responsabilité pénale entraîne parfois

une **aggravation de la peine** : corriger cela

La pénitentiaire doit mettre en œuvre ses **missions de réinsertion et de prévention récidive** : donc disposer de plus de moyens

L'enfermement à vie (hôpital ou prison) n'est pas « envisageable », il faut trouver une « 3^e voie » : un nouveau type de « **mesures de sûreté** ».

En milieu ouvert, « suivi de protection sociale »

Et des « centres fermés de protection sociale » avec des « garanties procédurales supérieures à celles » proposées en milieu ouvert.

www.sante.gouv.fr

L'USM et le SM sont réservés

L'OIP : « **dérive vers un enfermement à vie** » sur la base « d'1 évaluation éminemment hasardeuse »

Politique de l'immigration

Perspectives gouvernementales et réactions

ASH- Juin et Juillet 2005 – 1693 – 11 + ASH Mag
Le Monde – juillet et août 2005 - 1693 – 11



Alors, quotas, pas quotas ? On parle des travailleurs ou de tous les arrivants quand on parle de quotas ? Cet ensemble d'articles a le mérite de situer un débat qui s'amorce et qui est complexe. Nous aimons notamment le puzzle des 3 interventions de la fin (ASH Mag) qui permettent de s'y retrouver, avec des bases argumentaires. A lire.

Un rapport parlementaire

Rapport Mariani. Panorama des politiques d'immigration de main-d'œuvre menées par plusieurs pays OCDE.

Préconise un système de points pour les travailleurs qualifiés. Modèle canadien où il faut 67 points (critères âge, niveau d'études, etc.) Pour les travailleurs non qualifiés, les employeurs continueraient de sélectionner.

Préconise « plafonds en matière d'immigration de travail et de regroupement familial » fixés chaque année par le Parlement et se combinant au système des points pour les travailleurs qualifiés

« D'une immigration subie à une immigration choisie : faut-il des quotas ? »

www.assemblee-nationale.fr

M. Sarkozy fixe le cap aux préfetures et consulats : conférence préfectorale et consulaire

C'est à lui que revient de coordonner « l'ensemble de la politique d'immigration » et c'est nouveau.

Souhaite regrouper tous les dossiers dans une direction d'administration centrale unique. En attendant invite les différents services à « travailler mieux ensemble »

Souhaite que les consulats gèrent les files d'attente des demandes de visas avec un système de points « permettant d'accueillir ceux que nous souhaitons » (âge, études, maîtrise langue...)

Les étudiants par ex. auraient des visas de long séjour (3 ou 4 ans. Les consulats doivent être attentifs à la délivrance des visas court séjour lorsqu'il existe « **un risque migratoire** », et/ou d'exiger « **une déclaration de retour à l'issue de [la] visite en France** ». Des comptes seront rendus (nb visas / nb retours).

Regroupement familial : il faut être plus attentif aux conditions de logement et de ressources, faire en sorte que le mariage « n'implique pas l'octroi automatique d'une carte de séjour ».

Chiffres : souhaite que préfetures et consulats se dotent de systèmes permettant statistiques fiables.

Capacités d'accueil et besoins de la France: une mission interministérielle y travaillera à partir de septembre; conclusions mars 2006.

Contrat d'accueil et d'intégration : annonce une réforme. Faire de son respect « **la condition nécessaire de l'installation durable en France** » et enrichir le contenu des formations. Renforcer les exigences sur le plan linguistique (maîtrise écrit).

CNCDH (27 juin) et travailleurs migrants

Appelle à signer « dans les meilleurs délais » la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et membres de leurs familles (Nations Unies 1990)

www.commission-droits-homme.fr

Les quotas peuvent-ils constituer une véritable politique migratoire ? (ASH Mag)

Mme Ferré, Présidente GISTI

La formule de base « immigration choisie plutôt que subie », est « **simple et erronée** ». **Nous ne pensons pas que les quotas soient une solution.**

Le critère retenu serait la profession. On ne peut réduire l'immigration à ce seul concept utilitariste.

Question des droits individuels : famille, droits sociaux et si on n'a plus besoin d'eux que fait-on ? De toute façon l'immigration de travail existe déjà.

Et « faire venir des gens sur cette seule base ne règle pas le pb de l'immigration subie »

Derrière ce terme il y a des migrations légales : familiales, droit d'asile. Droit constitutionnel.

Nous sommes favorables à une libre circulation des personnes avec une politique au niveau européen.

M. Pinte, député UMP, administration OFPRA

En ce qui concerne l'immigration économique une « immigration choisie » permettrait de mieux cadrer, mais à condition de respecter « la dignité des personnes » (contrat de travail, accueil...). Demande une implication forte de l'Etat. On ne peut laisser cette régulation au Medef.

Il y aura toujours des entrées irrégulières mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

Une façon de « **ne pas laisser le champ libre à ceux dénoncent une supposée invasion de la France par les étrangers** »

M. Weil, sociologue (CNRS)

M. Sarkozy vise l'ensemble des catégories de l'immigration

légale. Instaurer des quotas pour regroupement familial ou droit d'asile serait sûrement déclaré anticonstitutionnel ; en outre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est très ferme.

Qu'en est-il des pays cités par M. Sarkozy (Canada, Australie, Suisse...)? L'immigration familiale y est supérieure de 40 % à ce qu'elle est en France. Ce qui fausse la comparaison, c'est le taux d'immigration de travail, supérieur de 40 à 80 %.

Si on vote un quota global au Parlement tous les ans, « il y a aura un appel d'air » : ce serait une **explosion d'immigration irrégulière.**

Si on appliquait notre propre système avant de passer à un autre ? L'administration ne répond plus à la demande du marché mais elle peut le faire si elle a les consignes nécessaires.

Au Canada par ex. on fait venir des gens qui n'ont pas encore de travail : sous-emplois d'étrangers qualifiés. Est-ce à imiter ?

Quotas : le quota global est toujours dépassé, le quota de familles est anticonstitutionnel et celui de personnes qualifiées n'est jamais atteint

Immigration illégale et asile : propositions et réactions

ASH- Juin et Juillet 2005 – 1694 – 11

Le Monde – juillet et août 2005 - 1694 – 11



Nous tâchons de consigner ici ce qu'il « n'est pas permis d'ignorer » dans la masse d'articles de l'été. Et surtout, des liens Internet, des références, et à vous de juger.

Reconduites à la frontière

Augmenter de 50 % le nb effectif par rapport à 05 (entre 2002 et 2004 augmentation de 72 %) : ce serait 23 000 reconduites.

Confirme programme d'augmentation capacités d'accueil des centres de rétention administrative : objectif de 1 600 places doit être atteint début 2006

Décision du G5 : France, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre

généralisation des vols groupés d'expulsion d'immigrés d'un même pays

Asile, rapport parlementaire Esgaulx

Mission d'Evaluation et de Contrôle (MEC)

« Embolie des structures d'accueil et progression des coûts » (presque 900 millions)

Propose de réduire les délais de dépôt des dossiers demande d'asile (OFPPA) et de recours devant la commission à 15 jours (contre 21 j, et 1 ou 2 mois)

Propose un vrai suivi des demandeurs d'asile : obligation de résidence dans un centre d'accueil ou dans un

département et en cas de refus, perte de l'allocation sociale.

Obligation de se présenter chaque mois à la préfecture et si pas fait pendant 3 ou 4 mois demande d'asile caduque, sans recours possible

Prochainement sur www.assemblee-nationale.fr

FTDA est consternée par les propositions parlementaires : « Un véritable plaidoyer pour la réduction des droits des demandeurs d'asile »

Droit d'asile : 12 Etats sur la liste des « pays d'origine sûrs »

Donne aux préfectures un motif pour refuser l'admission en France d'un demandeur d'asile

En attente d'un accord européen, liste applicable : Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Mali, Maurice, Mongolie, Sénégal, Ukraine.

Demandes examinées selon procédure prioritaire. Décision rapide / pas de droits sociaux.

Levée de boucliers contre ce concept : FDTA décidée à engager les « actions contentieuses qu'elle jugera utiles ». Forum réfugiés juge prématurée la présence de certains pays dans la liste et CFDA idem.

La précarité croissante des demandeurs d'asile

Journée mondiale des réfugiés le 20 juin.

Forum Réfugiés : 5° rapport annuel. « L'Europe piétine et s'embrouille ». En France « bon effet du guichet unique », un niveau de protection qui se maintient malgré des points faibles préoccupants

La Cimade : 5° rapport annuel. Loi 2003 « inutile et dévastatrice ». Durée de rétention a doublé et le taux d'exécution des mesures « à peine progressé »

« Déshumanisation » des centres. Augmentation des familles, de gens avec troubles psychologiques.

CFDA : rapport d'observation sur la commission des recours. Demande notamment un meilleur accès à l'aide juridictionnelle. Prochainement en ligne <http://cfda.rezo.net>

Mineurs isolés

ASH- Juin et Juillet 2005 – 1695 – 11



Question récurrente. Quelques infos qui se lisent rapidement

L'ANAFE : pour l'instant en 2005, 259 décisions de placement zone d'attente ont concerné des mineurs isolés (55 % refoulés). ANAFE insiste pour qu'ils soient admis sur le territoire sans conditions et jamais placés en zone d'attente.

Comité consultatif national d'éthique : l'examen osseux est « inadapté » pour établir l'âge des jeunes étrangers. Bientôt disponible www.ccne-ethique.fr

« Guide pratique de prise en charge des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile » : FDTA – 01 53 04 39 99 – 7 €



Dernière grande loi protection de l'enfance : 1989.

Note d'étape de la mission Bloche sur la famille et les droits de l'enfant :

« **Les moyens ne manquent pas** » (plus de 5 milliards annuels)

Mais « circuits de décision complexes, peu cohérents, difficilement compréhensibles par les usagers » avec une double tutelle : CG et juge des enfants induisant une dilution des responsabilités

52 propositions pour améliorer cette situation.

Départements : Affirmer le rôle central des Présidents des CG. Ils pourraient désigner un référent unique ; de même on pourrait identifier une cellule départementale de signalement

Implication des maires : on pourrait créer des conseils locaux de la protection de l'enfance (modèle CLSPD) responsabilité maires et Pdts CG

Question du contrôle : le défenseur des enfants pourrait saisir le ministre affaires sociales en vue d'enquêtes (IGAS) ciblées et rendues publiques.

Juridictions : nécessitent une modernisation et davantage de moyens

Distinguer plus clairement la ligne de partage entre mesures administratives et judiciaires. Parfois du judiciaire là où l'administratif suffirait : « Effet déresponsabilisant »

Définir critères d'intervention ASE : « situations mettant en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de l'enfant », le juge n'intervenant que si la situation est impossible à évaluer ou si refus de coopération de la famille (saisine alors obligatoire, comme pour la maltraitance)

L'information : pb actuel de cloisonnements « renforcé par les règles du secret professionnel »

« **Secret social partagé** ». « **Instaurer une obligation de partage des informations entre les professionnels (...)** dès lors qu'il y a indice d'un danger pesant sur l'enfant, en précisant la nature des informations communicables et les professions concernées » Infos qui répondent à un pb donné et non de type « fichier »

Il faudrait avertir les parents de ce partage mais leur accord ne serait pas indispensable.

Le suivi: que la personne communiquant une situation (au parquet ou au CG) soit obligatoirement informée des suites données

Nomadisme des familles : nuisible aux suivis. La CAF pourrait renseigner l'ASE

Evaluation des dangers : formation avec 1 module commun sur la maltraitance, des outils nouveaux

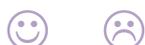
Etendre les compétences de la PMI à tous les enfants en primaire et réserver la médecine scolaire aux ados, pourquoi pas ? Il faut des renforts.

Maintien de l'enfant dans son milieu familial : sauf si cette mesure est « susceptible de nuire à son intérêt ». Préconise de reconnaître légalement les expériences de placement intermédiaire.

Souhaite que la loi reconnaisse un principe d'accueil

La CPO au ministère de l'Intérieur

ASH – 15/07/05 – 1689 - 12



On en reparle, on ne sait plus trop de quoi on reparle mais on le fait. Alors nous vous le transmettons. Vous voyez toujours l'information, la coordination, le maire. Mais les garanties demandées par la CPO sont intéressantes. A bientôt, nul n'en doute, sur ce sujet. La grimace est aussi de lassitude.

La Conférence permanente des organisations professionnelles du social a été reçue par le cabinet du ministre de l'Intérieur le 07/07/05.

Indique qu'un « plan national d'action pour la prévention » et non plus un projet de loi est en préparation pour la fin de l'année

Ajustements prévus pour favoriser le partage de l'information (structures de coordination autour du maire, en lien Président CG et préfet)

La CPO a demandé des garanties, dont le respect du secret professionnel et une concertation interministérielle avec « une position claire » du ministère chargé des affaires sociales. »

Protection de l'enfance : rapports, réactions, quelques informations

ASH – 24/06 & 01-08-15 /07 05 – 1672 - 12

Le Monde – 30/06/05 – 1672 - 12



A lire: constats partagés, propositions et liens Internet. Rien ne manque pour s'informer en cette rentrée. Comme dans d'autres champs « on » voudrait réellement change et non pas seulement réformer. Prises de position sur la circulation de l'information et le placement en particulier. Mais c'est à suivre, toujours à suivre et voilà

unique et que soient définies des normes nationales minimales (harmonisation des pratiques départementales)

Réformer la protection de l'enfance autour de 4 priorités. Note d'étape de la mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant : www.assemblee-nationale.fr

Réactions UDAF

Soutient l'ensemble des propositions
Regrette que ne se dégage aucune politique d'aide aux familles présentant des carences éducatives
Au lieu préciser l'intérêt de l'enfant à travers « un guide de bonnes pratiques », elle préférerait que l'on identifie les mauvaises
« La famille reste la mieux à même en situation d'éduquer et de protéger les enfants.

La Cour de cassation

Reconnaît l'applicabilité directe de 2 art. de la convention (New York 1990) droits de l'enfant
« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » ; « le droit de celui-ci à être entendu [impose à la cour d'appel] de prendre en compte la demande de l'enfant »
18/05/05, pourvoi 02-20.613 et 14/06/05, pourvoi Y04-16.942 : www.courdecassation.fr
Va dans le sens de la note d'étape qui souhaite accélérer cette mise en conformité du droit français

Rapport Broissia sur l'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés

34 propositions techniques ; l'accent est mis sur la position singulière de l'AEMO
Elle peut être ordonnée (par le juge) hors de toute saisine ASE (qui finance la mesure).
Il peut n'y avoir aucun contact entre les deux services : le Pdt du CG pourrait coordonner.
Le contenu de l'AEMO n'est pas précisé par les textes. Voudrait un « référentiel mesure »
Propositions : reconnaître l'accompagnement budgétaire contractualisé comme une possibilité d'action à domicile, élaborer des réponses spécifiques pour ados en grande difficulté, prendre acte légalement de l'action des techniciennes de l'intervention sociale et familiale.

Rapport Nogrix sur les procédures de signalement des mineurs en danger

« Optique très opérationnelle »
Formation : module commun à tous les professionnels (formation initiale) et caractère pluriprofessionnel (formation continue)
Soutien : analyse des réactions émotionnelles et des pratiques dans chaque service
Référentiel : pour identifier précocement facteurs de risque ou souffrance
Recueil des informations : piloté par l'ONED ? (Observatoire national enfance en danger)

A noter : Ces 2 documents recoupent des points de la note d'étape. Coordination insuffisante, souci de faire

circuler l'info, redéfinition du champ de la protection administrative, reconnaissance de l'accueil de jour etc..

Le ministre de la famille, M. Bas, entend annoncer les évolutions « dès septembre »

Un engagement dans la prévention spécialisée

Lien social – 26/05/05 – 1677 - 12



Vous êtes « nouveau » en prévention ? Vous apprenez l'essentiel dans ces quelques pages. Vous êtes un « ancien » ? Allez-y, régalez-vous, tout y est. Les citations du CNLAPS en fin d'article sont très belles, à ressortir, pourquoi pas ?

Rédigé par MM. Mucchielli et Kokoreff, administrateurs à l'ACASA, club PS Paris 19°

Situation des ZUS : concentrent situations de précarité et processus d'exclusion. Populations sans structuration ni représentation politique, sentiments d'abandon et d'insécurité au sens large.

Mais aussi « ressources liées à une forte conscience sociales [de ces] problématiques ». Demande de coopération et potentiel de mobilisation qui se manifeste dans le négatif (agressivité, etc..) et le positif (solidarité, volonté de s'en sortir)

La situation en s'arrange pas, la ghettoïsation se poursuit et **ce contexte pèse particulièrement sur la PS : il touche majoritairement « son » public.**

Situation économique et sociale de cette jeunesse, délinquance d'exclusion : la jeunesse, « moment qui précède l'établissement dans les modèles normatifs généraux », a toujours suscité des comportements de risque, voire de violence. Mais aujourd'hui il y a deux nouveautés :

Compétition pour les biens de consommation : elle entraîne beaucoup de vols, non professionnels. On vole pour posséder ou bien revendre et consommer avec l'argent obtenu. « **Certaines formes de délinquance sont liées de façon structurelle à cette société de consommation** » qui véhicule l'idée que le bonheur c'est d'avoir.

De même l'enracinement du trafic de cannabis est une réponse à la situation d'exclusion : dans certains quartiers, le chômage 16/25 atteint 50 %.

Crise en grande partie territorialisée : périmètres en grande partie recensés (Politique de la Ville, politiques de sécurité). Concentration pauvreté et chômage + jeunesse pléthorique (donc délinquance juvénile plus importante par effet démographique). Comme la politique de peuplement y concentre également les population d'origine étrangère, on aboutit à une « **apparente sur-délinquance** » des jeunes issus de l'immigration : forte médiatisation.

Double crise des structures d'intégration de la jeunesse dans le monde adulte

Economique : l'accès à un statut social est difficile pour des milliers de jeunes. La question du CDI est centrale. En découle logement (crise aussi), donc mariage, etc.

Les emplois précaires ne permettent pas de projets et ne confèrent pas de statut social. **C'est pourquoi les jeunes sortent de plus en plus tard de la délinquance.**

Symbolique et politique : ces jeunes ne sont plus sollicités ni représentés par les forces politiques et démunis pour construire des actions collectives, durables et non-violentes.

L'évolution du métier d'éducateur et ses conditions d'exercice : hériter des mouvements de jeunesse et éducation populaire, renouvelés dans les années 50/60 par les « clubs et équipes de prévention ». Puis c'est l'arrêté 1972. Le métier s'est professionnalisé mais pas aussi développé qu'on aurait pu le penser et inégal territorialement.

Il faut asseoir sa légitimité dans des quartiers où les rapports à toute institution sont difficiles et sans LA réponse à LA question du travail.

Aussi l'éducateur se débat-il en permanence dans LA question du contrôle social. Et la tentation existe de publics moins difficiles et partenariats plus confortables avec des actions plus balisées. Alors se posent les questions du travail de rue et de la nature de l'action éducative.

A l'ACASA, la tradition c'est l'action vers les publics les plus en difficulté, avec le but de leur redonner la parole, les rendre acteurs et pour commencer de « leur » club de prévention.

Travail avec 15 groupes (équivalent 300 jeunes) qui ont élu des délégués pour les représenter dans l'assoc. Réunions régulières avec eux, plus travail de rue tard la nuit, travail avec sortants de prison, recrutement de jeunes du quartier. D'abord animateurs, aujourd'hui certains sont ES.

Ethique de la solidarité envers tous, idée d'une démocratie participative : les éducateurs PS sont le dernier maillon d'une chaîne de solidarité de plus en plus souvent mise en cause.

L'évolution politique et la mise en question de la philosophie même de la prévention : cf. projet de loi sur la prévention de la délinquance (question du secret professionnel), rapport Benisti etc.. On cherche plutôt à contenir les débordements par des moyens policiers et judiciaires.

Il ne s'agit pas de remettre en cause ce type d'intervention mais la PS ne peut y être arrimée sans y perdre son sens.

Le constat fait l'objet d'un quasi-consensus, mais sur le « comment » intervenir, c'est autre chose.

On ne « répare » pas un être humain comme un objet, on ne fait pas évoluer un esprit par l'injonction. Il faut entendre, comprendre, respecter comme sujet, sans accepter ni cautionner.

Il y a des références déontologiques particulières.

Les travailleurs sociaux sont « des travailleurs du lien social », agissant sur des contextes, et pas seulement des individus, pour « refaire société ».

CNLAPS, 2002 : « **L'éducation à la loi est préférable à la notion de rappel à la loi (...)** l'instauration de la loi n'est pas restauration de l'ordre. La loi permet l'humanisation alors que l'ordre renvoie à l'obéissance »

Le sénateur Pierre André préconise une rénovation des contrats de ville

ASH- 15/07/05 – 1681 - 12



Voilà qui vous intéresse au premier chef : Vous serez certainement en accord avec une bonne partie des constats. Quant aux propositions, c'est à vous d'en juger.

Bilan « en demi-teinte » : contrats expirant fin 06 247 contrats, quasi-totalité des ZUS, 27 millions d'habitants

« Apports incontestables » : capacité à mobiliser les acteurs locaux et soutien aux assocs.

Mais « mobilisation financière parfois insuffisante » et « manque de lisibilité »

« Procédures partenariales lourdes (...) excès de réunionite » dues à la « multitude d'intervenants et aux financements croisés »

Souhaite un « partenariat simplifié » : accroître le rôle des villes dans le pilotage par contractualisation directe entre l'Etat et les communes

Les engager à nouveau pour 6 ans mais réviser la géographie prioritaire de la politique de ville

M. Borloo : proposera de nouveaux contrats de ville « avant la fin 2005 (...) plus simples et lisibles »

Le pilotage pourra être confié aux agglomérations, « objectifs précis » et il rappelle « la nécessité de donner toute sa place au tissu associatif »

Bientôt en ligne : www.senat.fr

Participation des usagers : Les jeunes, une ressource pour la politique de la ville ?

ASH – 15/07/05 – 1678 - 12



S'enchaîne bien avec le précédent et cadre avec la nécessaire mise en jambes de la rentrée. Rend compte de 2 études très différentes dans leur conception. Nous sommes plus réservés sur la deuxième, il nous faut l'avouer, mais en revanche la première est pleine de « confirmations » sans doute. Pas forcément joyeuses, mais à lire.

Depuis 2001, la DIV s'est engagée à favoriser la prise en compte du potentiel des jeunes. Résultats ?

1° étude : « Repérage des modalités de valorisation des compétences sociales des jeunes » Porte sur 21 contrats de ville.

Les contrats de ville sont loin de donner aux jeunes une place de choix. Ils y apparaissent « plus par alibi que par engagement »

« L'approche (...) se fait essentiellement à travers des manques et des difficultés » Le jeune serait désigné comme un « élève en difficulté, un piètre citoyen [voire un] délinquant »

Paraissent « pensés comme un dispositif administratif et financier complémentaire (...) reléguant très en arrière sa vocation d'impulsion d'une dynamique de projet (...) du territoire » ; « les enjeux et orientations retenus ne font que reprendre les circulaires de l'Etat ».

La temporalité est inadaptée, c'est l'annualisation qui prévaut alors que la logique préconise un processus de projection à 7 ans.

La notion de territoire elle-même est appauvrie, glissant sur celle de territoire administratif, etc..

3 catégories d'acteurs sont identifiées : maîtrise d'ouvrage (financeurs : Etat, collectivités locales et CAF) en haut ; en dessous la maîtrise d'œuvre : service des collectivités locales et de l'Etat et en bas la maîtrise d'usage : professionnels et assoc qui mettent en œuvre les actions.

Les habitants sont le plus souvent placés en position de destinataires des actions avec comme indicateur d'adhésion, leur « fréquentation ».

Les jeunes participent à des décisions sur des sujets de moindre importance : terrains de sport, etc..

Ils sont souvent considérés comme des consommateurs, qu'il ne faut pas « lasser », qu'il faut « occuper » ; « **c'est une forme de prévention de la délinquance** »

Leur participation aux comités décisionnels « n'est ni souhaitée ni souhaitable » à cause des « subtilités inter-institutionnelles »

Financeurs : décident à partir des directives Etat, d'expériences personnelles ou des médias. Pas sur des expertises, ou des diagnostics de territoires.

Entre ces 3 espaces, négociation superficielle, uniquement sur un registre financier

Et les acteurs de terrain représenteraient une parole de « seconde zone », leur avis « ne se retrouve pas au niveau des prises de décision »

Il n'existe « aucun mot, aucun outil pour rendre compte de ce qu'est un jeune sur un territoire »

Il faut construire un nouveau discours en intégrant l'idée que le jeune est une ressource : former les acteurs (en vue d'une « philosophie commune »), mieux diffuser les travaux disponibles.

2° étude : « Vers un projet collectif d'innovation du lien social dans les territoires en contrat de ville ». Donne des répertoires de conduites positives et « pro-sociales » (envers famille, organisation sociale, etc..) et propose de partir du travail de l'animateur de terrain pour les répertorier.

Construire une démarche de diagnostic en 4 étapes

1. Repérer et identifier les jeunes sur un territoire avec indicateurs « neutres » sans se concentrer sur les « négatifs »

2. Repérer les possibilités de participation des jeunes à la vie sociale d'un territoire

3. Nommer les compétences sociales des jeunes et les organiser en rubriques (9)

4. Proposer à chaque jeune d'énoncer les compétences sociales qu'il a et souhaite développer : un « dialogue participatif »

Montrer qu'on peut mettre ces compétences « noir sur blanc » pour « basculer vers une autre conception des politiques publiques »

Il faudrait que les acteurs de terrain « **puissent gravir une marche [vers] la prise de décision** »

Les deux études sont disponibles sur <http://i.ville.gouv.fr>

Insertion par l'activité économique (IAE) : un investissement rentable pour la collectivité

ASH- 15/07/05 – 1682 - 12



Très bien cet article. Au moment même où ce secteur s'inquiète des nouveaux contrats aidés et de leur coût, donne des précisions bien venues. A lire.

Commandée par le Conseil National de l'IAE, étude participative en 2003 en Pays de Loire. Groupes de travail : 40 personnes et 220 structures mobilisées

Etat des lieux plutôt positif.

293 structures (majorité de chantiers d'insertion) et 47 ateliers protégés : taux supérieur à la moyenne nationale. Salarient presque 23 000 personnes, là aussi plus que moyenne nationale. Mais répartition inégale : offre insuffisante en milieu rural.

Encadrement : presque 1 900 permanents + bénévolat (de plus en plus difficile à mobiliser)

Structures « inscrites dans l'économie », 79 % de leurs ressources provenant de leur activité

85 % sont inscrites dans les services aux personnes, 23 % dans l'environnemental.

Financement : d'abord l'Etat (58 %), collectivités locales, notamment conseils généraux (33 %) . La majorité des structures sont saines, mais l'étude appelle néanmoins à « une action volontariste pour faciliter leur consolidation »

L'IAE « bénéficie peu de marché public » : 64 % n'ont aucune commande publique et 2 % seulement n'ont pas de marché privé.

« Investissement nécessaire pour les publics les plus en difficulté d'insertion », la plupart d'entre elles développant une « fonction d'accueil et d'orientation en amont même de leur intervention comme employeur » : maillage du territoire

Salariés IAE ne pourraient pas travailler « en milieu ordinaire » : 68 % sont demandeurs d'emploi, 33 % chômeurs longue durée, 23 % RMistes, 16 % chômeurs non inscrits ANPE.

Indicateurs : absence formation (61 %), manque de mobilité (43 %), pbs santé (33 %), et puis isolement social (18 %) pbs psychiques et addictions (15 %). Cumuls de ces indicateurs en augmentation. L'étude préconise d'aider l'IAE à faire face à cette situation qu'elle accompagne souvent (formation...)

Impact du passage par l'IAE : 45 % des sorties avec 1 emploi (dont 12.9 % CDI). Amélioration situation sociale (formation, santé, etc..) Moment de reconstruction de l'image de soi

Investissement rentable pour la collectivité : économie nette. Moins coûteux de proposer un poste d'insertion à un demandeur d'emploi que de l'indemniser. En outre injection

d'argent dans l'économie régionale (salaires, prestations, achats)

Préconise de produire des statistiques pour valoriser l'IAE auprès de décideurs politiques « qui ne perçoivent pas toujours clairement son rôle et son importance »

Etude disponible sur : www.avise.org

Chantiers d'insertion : le taux de retour à l'emploi, un indicateur biaisé

ASH- 24/06 & 15/07/05 – 1683 - 12



S'enchaîne bien avec le précédent comme s'il terminait la peinture du secteur ; pose des questions intéressantes. Le secteur social, toujours lui, toujours là, spécifique, peine à se faire reconnaître. On pourrait objecter aussi qu'il peine à se décrire, à proposer... lisez donc l'article suivant. Vous serez complètement prêts à enchaîner une nouvelle année.

A noter : Une circulaire du 5/04 relative au renforcement du secteur, demande, en contrepartie du soutien apporté, la preuve des performances. Indicateurs portent notamment sur le taux de retour à l'emploi. 6 réseaux d'IAE ont pris position contre. Ce texte jugé « abusif et dangereux », reportant la « responsabilité du chômage prolongé des exclus sur les structures d'insertion » et les mettant en concurrence (effet pervers)

Les lois de finances seront réformées à partir de 2006 (avec LOLF). Nouvelles méthodes de gestion et d'évaluation des politiques de l'Etat

Il y aura objectifs et indicateurs de performance

Quelle influence sur l'IAE et notamment chantiers ?

Les chantiers, du plan de cohésion sociale, au projet de la structure, sont encadrés par beaucoup d'échelons : indicateurs, et objectifs divers... Dosage entre besoins des prescripteurs et du public.

En terme d'indicateur, celui de l'Etat est, « somptueux, idéal », le taux de retour à l'emploi. Permet d'évaluer l'action gouvernementale.

Nous avons une place particulière : intervention dans le cadre d'une prescription (ANPE, ML, etc..), étape dans un parcours qui « idéalement » doit mener à l'emploi. Nous sommes référents d'étape.

Les quelques mois passés dans ce cadre sont bien souvent d'ordre social : rémunération, logement, re-socialisation, etc. Ce peut être l'accès au permis de conduire par ex. car le chantier est souvent en début de parcours.

Choisir le retour à l'emploi comme indicateur serait « remettre en cause son principe même » car il ne mène pas directement à l'emploi.

Les acteurs de l'IAE doivent proposer leurs propres indicateurs. Car le développement de l'emploi n'est pas de notre responsabilité.

Cette question est du ressort des institutions gestionnaires

(ANPE, etc..) et « chacun s'empresse de [la] confier à son voisin »

Ce vocabulaire que l'on retrouve de plus en plus : « performance, résultat, mesure... » doit-il s'appliquer à l'Etat et ses partenaires ? Il faut se poser cette question.

Attention enfin à la « précipitation » : il faut prendre le temps de construire les indicateurs, dans une démarche concertée. D'autant plus délicat que différents niveaux territoriaux sont en présence....

Ce ne sont pas les outils de mesure « qui déterminent une politique, une envie, un projet » « Ne savons-nous pas que les politiques de l'emploi telles qu'elles existent ne fonctionnent pas ? »

Pour une formalisation de la pratique éducative

ASH- 01/07/05 – 1679 - 12



Il vaut le détour cet article, vraiment. Il secoue un peu, au risque d'indigner peut-être mais tant pis. On gagne à le lire car il met le doigt où ça fait mal : l'écrit, mal aimé de la profession, l'explication « positive » et non par défaut de la profession, il y a du travail, vous dit-il. Nous ne sommes pas loin d'être d'accord. Alors, à vos stylos ?

Article tiré de la participation à un jury : évaluation de 7 mémoires pour diplôme ES (un « extrait »)

Exercice initiatique et difficile dans un secteur dominé par la tradition orale. En outre, aucun texte n'en pose clairement les attendus : on admet la nécessité d'articuler théorie et pratique dans une réflexion interrogeant l'action éducative

Témoignage factuel + capacité à questionner

Les mémoires consultés suivent une démarche déductive : on présente une problématique, on formalise une posture éducative fondamentale (basée sur une recherche documentaire) et on l'illustre par des cas pratiques.

Expérience comme illustration d'un positionnement éducatif déterminé par une réflexion documentaire.

En soi ce n'est pas une mauvaise démarche mais elle est systématique et **situe le terrain comme lieu de vérification d'hypothèses.**

Possibilité de démarche inductive : le terrain, lieu central, qui détermine la nature des interrogations.

Quel est le cadre qui détermine les interrogations de cette pensée professionnelle spécifique ?

C'est à partir des interrogations qu'il rencontre au quotidien qu'un ES détermine questions et tentatives de résolution.

A partir de là une recherche théorique et documentaire prend du sens. Et cet exercice suppose l'utilisation de « clés conceptuelles ».

Dans les mémoires, la psychologie est la discipline la plus souvent utilisée. Et les ES y ont souvent une culture opérante. En revanche moindre efficacité quand on se tourne vers socio, anthropo, etc.. On utilise moins les sciences sociales

Outre que l'on gagne toujours à diversifier les apports, ne risque-t-on pas d'être « vampirisés » par la clinique psychopathologique ? Signaux dans les mémoires avec personne « sujet », comportements « symptômes » et autres familles « pathologiques »

Ce n'est pas la psychologie qui est impérialiste, c'est nous qui sommes pauvres.

Nous n'avons pas d'élaboration théorique spécifique suffisante. **Nous passons beaucoup de temps à dire ce que nous ne sommes pas, « sans pour autant nous présenter »**

Aussi les étudiants se dirigent-ils vers des grilles de lecture déjà structurées et les références éducatives sont-elles rares.

Nous avons la responsabilité d'écrire et de formaliser notre pratique. Attention au confort de faire des choses inexplicables....

S'expliquer c'est être professionnel.

Qualité : la logique « d'amélioration continue » en débat

ASH- 22/07/05 – 1721 - 12



C'est à lire, une pierre dans l'édifice à étages et labyrinthes des débats « loi 2002 », « logique gestionnaire » etc.. Les glissements sémantiques sont porteurs de sens, nous rappelle-t-il. Les référentiels doivent-ils devenir des standards? Une bonne formulation pour une vraie question? Nous aurions tendance à le penser.

Conseiller technique chargé évaluation à l'Uriopss

La loi 2002 évoque la nécessaire « amélioration continue » de la qualité. Mais un « zéro défaut » type industrie n'est pas transférable à un secteur où la qualité dépend de facteurs multiples.

Et puis qu'est-ce que cette « qualité » ? La même partout, la même tout le temps ? Qui a autorité pour dire ce qu'elle est ? On peut avoir des référentiels, mais doivent-ils devenir des standards ?

La qualité ne peut être dissociée de la dimension du projet ; donc elle est forcément évolutive.

Or le système actuel tend vers des « enveloppes budgétaires fermées ». On peut améliorer la qualité à moyens constants mais pas indéfiniment.

Tension entre logique de standardisation et accent mis dans la loi sur la personnalisation de l'accompagnement. Au croisement se trouve l'interrogation qualitative.

Si on parlait de « démarche de qualité », on modifierait légèrement le sens de l'expression. **S'éloignant du but d'une amélioration infinie on se recentrerait sur le sens du projet, avec sa perpétuelle évolution.**

La définition de la qualité est l'objet d'enjeux entre les différents acteurs et leurs logiques propres : usagers, professionnels, pouvoirs publics... Se situer dans un travail de redéfinition permettrait de prendre en compte ces tensions

Pour ce qui est du niveau de la qualité, on y travaille : il faudrait chercher les limites et le sens qu'elle doit prendre dans le service concerné.

Cette démarche pourrait se formaliser, sans pour autant se standardiser : ce serait un état d'esprit plutôt qu'une technique.

Et il faut qu'elle soit participative.

« Maisons atypiques » danoises pour les sans-abri : une expérience difficilement généralisable

ASH- 22/07/05 – 1690 - 12



D'accord ce n'est pas exportable, d'accord vous n'en ferez peut-être rien, de ces quelques lignes, dans l'accumulation de choses à lire et à organiser à la rentrée, mais nous avons eu le coup de foudre, voilà. Aussi nous livrons-vous l'expérience.

Evaluation au niveau européen des « maisons atypiques pour des existence atypiques »

Sélectionné par la Commission européenne comme exemple de bonne pratique dans le domaine de l'inclusion sociale.

Existe au Danemark depuis 1999

Vise les personnes dormant dans la rue et pour qui la réinsertion dans un logement a échoué

Petites communautés (moins de 20 logements) : chacun dispose de sa caravane, son hangar, etc.. dans le cadre d'un contrat de location

On peut y continuer ses addictions « sans crainte ».

Visites régulières de travailleurs sociaux.

Le sans-abrisme danois n'est « pas nécessairement lié à une pénurie de logements mais davantage à des problèmes comportementaux » et en outre « laisser faire les individus comme bon leur semble » est un axiome de vie

L'Etat providence est encore très actif au Danemark

Evaluation disponible www.feantsa.org

Les propositions de la CNCDH pour lutter contre les mariages forcés - Avis adopté le 23 juin.

ASH- 01/07/05 – 1691 - 12



Cette question préoccupe de plus en plus. Cet avis est une manière de rappel de l'articulation de cette question. Paraît balayer l'ensemble et fait un point utile sur la législation en vigueur. + lien Internet

« Phénomène social particulièrement préoccupant, même s'il est très difficile d'en apprécier l'importance exacte et plus encore de le chiffrer »

« Ne doit pas [...] conduire à jeter la suspicion sur certaines catégories de population »

La proposition de loi portant à 18 ans révolus l'âge

minimal du mariage chez les filles va dans le bon sens mais ne suffira pas.

Le code civil prévoit « la remise en cause du consentement obtenu sous la contrainte » et c'est là le point « essentiel » mais difficile à appliquer. En outre, le délai d'application n'est que de 6 mois. Demande une réécriture de cet article (181)

Prévention : renforcement de l'information des jeunes, mesures de protection (structures adaptées), et actions concertées de formation

Demande des garanties de protection, accueil et rapatriement pour les victimes ayant leur résidence habituelle en France.

Voir www.commission-droits-homme.fr

Formations sanitaires et sociales : bientôt une proposition de loi pour modifier la base de la compensation aux régions – Menaces de l'Aforts

ASH- 08/07/05 – 1692 - 12



Des infos, qui se succèdent, des points de vue qui se relayent : avec toujours le même refrain. Et c'est à suivre, toujours à suivre. On dirait que tout le monde est d'accord sur cette question !!!

(Cf. RVP mai 05 – rubrique Société)

Observatoire de la décentralisation du sénat.

La mise en œuvre de ce transfert aux régions « suscite un certain nb d'interrogations »

Imprécision du champ de compétence transféré. Recommande que toute création ou modification des diplômes décidée par l'Etat soit intégralement compensée aux régions.

Définir le cadre d'une collaboration Etat /Régions

Les règles applicables en matière de compensation financière sont inadéquates. Calculées sur la moyenne des 3 années précédant le transfert. Mais les crédits ayant augmenté régulièrement, ce calcul pénalise les régions.

La compensation devrait être « évaluée sur la base des charges prises en compte au moment du transfert »

L'observatoire s'apprête à déposer une proposition de loi en ce sens.

Prochainement disponible sur www.senat.fr

Aforts : dénonce aussi le mécanisme financier du transfert qui revient d'après elle à une diminution globale de 10 % . Menace de diminuer les effectifs de 10 %.

ARF : indique partager les inquiétudes de l'Aforts.

La commission des affaires sociales du Parlement européen propose de modifier la directive « services »

ASH- 15/07/05 – 1680 - 12



Voici des prises de position qui vont dans le sens de ce que souhaitait le secteur. A suivre attentivement bien sûr.

Adoption d'un ensemble d'amendements.

Restriction du champ d'application du texte. Ne s'appliquerait pas aux services d'intérêt général, ni à un service où existe une « obligation de service public ». **Cela revient à en exempter la plupart de services sociaux, culturels et d'éducation**, ainsi que les organismes remboursant les soins de santé.

Série de garde-fous pour sauvegarder les règles sociales.

Par ailleurs la commission européenne a adopté des textes consacrant l'exception des services publics en matière d'aides d'Etat. Services d'intérêt économique général exemptés de l'accord de la concurrence pour ces aides. Donne « une sécurité juridique accrue aux financements de service sociaux notamment ».



Les mesures d'urgence pour l'emploi

ASH- 26/08/05 – 1724 - 13



Là au moins vous trouvez le schéma « complet » de l'état actuel des ordonnances.

Loi n° 2005-846 du 26/07/05, J.O. du 27/07/05

• **Le contrat nouvelle embauche**

- Réservé aux petites entreprises
- Formalités de rupture simplifiées
- Garanties reconnues au salarié licencié
- Couverture chômage renforcée

• **Faciliter l'embauche des jeunes de moins de 26 ans dans le secteur privé**

- Exclusion des moins de 26 ans du décompte des effectifs

- Institution d'un crédit d'impôt en faveur des jeunes
- **Relèvement ou aménagement des seuils d'effectifs**
- Pour la contribution FNAL et la participation à l'effort de construction
- Pour la contribution à la formation professionnelle
- Date d'entrée en vigueur
- Compensation aux organismes collecteurs
- **Formalités simplifiées pour les très petites entreprises**
- **Accès élargi à la fonction publique**
- Suppression des limites d'âge
- Création du PACTE « junior »
- **Contrat de volontariat pour l'insertion**
- Jeunes concernés et formation délivrée
- Nature et durée du contrat
- Rémunération
- Droits sociaux du jeune

Circulaire CRIM-05-9-E8 du 11/04/058, à paraître B.O.M.J.

- **Prononcé du stage**
- Alternative à l'emprisonnement
- Peine complémentaire
- Obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve
- Alternative aux poursuites
- Mesure de la composition pénale
- **Mise en œuvre du stage**
- Objet
- Durée
- Organisation
- Encadrement

Smic et minimum garanti

ASH- 22/07/05 – 1686 - 13



C'est la disparition des « garanties mensuelles de rémunération » (loi Aubry 2000) qui permet le retour à un Smic unique. Voilà la « re-nouveauté »

Les « Smic multiples » ont vécu. Au 01/07/05, le Smic horaire est revalorisé de 5.5 % et on revient à un salaire minimum unique, égal à 1 217.91 € bruts par mois. Le minimum garanti est fixé à 3.11 € (+1.6 %) - Montants au 01/07/05

Décret n° 2005-719 du 29/06/05, J.O. du 30/06/05

● Dispositifs

- Définitions
- Modes de revalorisation
- Montants au 01/07/05

● Principales incidences des revalorisations

- Rémunérations (par contrats)
- Cotisations forfaitaires
- Exonérations de cotisations sociales (zones et contrats)
- Prestations sociales
- Emploi irrégulier d'étrangers



Chômage : chiffres mai, juin, juillet et infos.

ASH – 01-08-22 /07/05 + 02/09/05 – 1675 – 21

Le Monde – juillet 2005 + 01/09/05 – 1675 - 21



Ça bouge on dirait. Première partie décevante mais en juin l'amélioration se confirme, y compris, pour la première fois, en ce qui concerne le chômage des jeunes Et ça continue en juillet. Plus que jamais donc c'est à suivre. Quant au décret sur les sanctions graduées, gageons que l'on en reparlera.

Chiffres fin mai

Reculé de 0.1 % en mai après la même diminution en avril. Au sens du BIT il reste stable (10.2 %)

Trop tôt pour dire si ce chiffre est lié à la montée en charge des dispositifs de la loi cohésion sociale.

M. Borloo parie sur une baisse de « quatre points sur 5 ans » et l'Insee pense aussi que ce mouvement continuera pour un taux à 9.8 % au 31/12/05

Baisse du taux pour les plus de 50 ans et les chômeurs longue durée

En revanche le chômage des moins de 25 ans augmente de 1.3 % C'est la population la plus touchée avec 23.5 % de chômage.

A noter que les allocations chômage ne sont pas revalorisées au 01/07/05 (1° fois depuis 93)

Le stage de citoyenneté

ASH- 15/07/05 – 1687 - 13



La chancellerie y revient, donc nous aussi dans le but de vous informer au mieux sur un dispositif qui peut à l'occasion concerner votre public.

Depuis le 01/10/2004, sanction application aux majeurs et aux mineurs de 13 à 18 ans, auteurs d'infractions. Circulaire récente qui revient sur le dispositif.

Loi n° 2004-204 du 09/03/04

Décret n° 2004-1021 du 27/09/04, J.O. du 29/09/04

Chiffres fin juin

Recul de 1,4 % en juin.

Baisse (1° fois depuis 06/01), de 10.2% à 10.1%.

Reste néanmoins en hausse de 0.1 % sur 1 an

Profite à toutes les catégories, y compris les jeunes : - 2.6 %

Les nouveaux contrats aidés expliquent en partie cette tendance.

Les motifs d'entrée à l'ANPE restent orientés à la baisse (licenciements économiques ou fin CDD)

Mais les sorties pour « radiation administrative ou absence au contrôle » sont en forte hausse.

Pour le 4° mois d'affilée, le nombre des chômeurs a baissé en juillet

Baisse de 1 %, taux de chômage à 9,9 %

4° mois de baisse après 4 années de hausse

A noter qu'en juin il avait baissé davantage : 1,4 %

La proportion de chômeurs de moins de 25 ans a reculé de 2,5 %

+ 11,6 % pour entrées en apprentissage sur les 6 derniers mois par rapport à la même période en 2004, + 16,3 % pour contrats professionnalisation

Baisse de 1,8 % du chômage longue durée

Le nb de seniors au chômage = niveau de 2002

Les femmes sont les plus exposées au chômage dans toutes les tranches d'âge

Comme en 06, le nb de sorties fichiers ANPE pour « radiation administrative » est élevé (10,5 %). Idem pour « absences au contrôle » (45,4 %)

Reprises d'emploi déclarées augmentent un peu : 22,6 % des sorties (22,4 % en juin)

Entrées en formation ou stage orientées à la baisse

Mais les inscriptions à l'ANPE pour fin de CDD augmentent : 25,4 % du total des entrées. Ce n'est pas un bon indicateur

Site ANPE

Depuis le 15/07, espace spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans, « l'espace jeunes »

Liens vers des offres en alternance et des informations sur des contrats spécifiques

www.anpe.fr

Convocation des 57 000 jeunes chômeurs de longue durée

Ils devaient tous être convoqués avant septembre

Mais l'opération est suspendue du 25/07 au 20/08

Au 19/07, 18 000 jeunes auraient été reçus et il y aurait 9 800 mises en relations avec des employeurs et 1 100 propositions de formation

Reste qu'un grand nb de gens ne se sont pas présentés au RDV. Ils devraient être avertis avant une éventuelle radiation.

Période estivale peu propice (certains travaillent) et de plus l'ANPE aurait perdu la trace de bon nb d'entre eux qui ne touchent aucune allocation.

Mais la moitié de ces 57 000 auraient été convoqués de toute façon dans le cadre de leur PAP ou PARE

Sanctions renforcées pour les demandeurs d'emploi

Projet de décret transmis aux partenaires sociaux le 21/07 en vue signature 1° ministre à la rentrée

Les chômeurs doivent faire état « d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi »

Obligation pour l'ANPE de formaliser de vrais parcours (RDV fréquents, objectifs personnels...)

Sanctions : si la recherche d'emploi n'est pas suffisamment actif, ou en cas de refus d'une offre « sans motif légitime », barème de 20 % de l'allocation (2/6 mois) jusqu'à sa suppression (actuellement suspension / suppression)

Les Assedic peuvent sanctionner : l'Etat seul le pouvait (via ANPE, directions du travail). L'assurance chômage peut décider « à titre conservatoire » de suspendre ou réduire allocations. L'Unedic ne le pourrait pas.

La loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances en matière d'emploi est définitivement votée

ASH – 24/06 & 01-08-15 /07 2005 – 1673 - 21

Le Monde – juillet et août 2005 – 1673 21



Histoire de se remettre un peu dans le bain. Tâchez de photographier l'ensemble des mesures et jugez. Quant à une « vraie » évaluation, il nous faut attendre.

Entérinée le 12 juillet par le Parlement

Lever les freins à l'embauche, améliorer l'accompagnement des chômeurs et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (cf.RVP 06)

Objectif : mesures effectives au 01/09

Petites entreprises

Contrat nouvelle embauche (CNE) : applicable dans les entreprises jusqu'à 20 salariés (2.3 millions sur 3,5, soit 96 % des entreprises françaises)

Conclu sans limitation de durée. Pendant 2 ans rupture « selon des procédures simplifiées » : courrier RAR sans justification (préavis 2 semaines à 1 mois selon - ou + 6 mois d'ancienneté)

En cas de rupture, « revenu de remplacement » : 8% de la rémunération brute acquise pendant la durée du contrat + 2 % du salaire brut total versé aux Assedic par l'employeur. Si rupture entre 4° et 6° mois, l'Etat versera 16.4 € / j pendant un mois.

Accompagnement renforcé et personnalisé pour recherche d'emploi en cas de rupture

Délai de carence de 3 mois entre 2 embauches de la même personne par la même entreprise, pour limiter les abus.

Le Conseil d'Etat a validé le principe et averti qu'il sera très attentif à l'équilibre des droits.

A noter qu'il est applicable depuis le 4 août

Réactions au CNE : le dispositif doit faire l'objet d'une évaluation fin 2008. Le Medef demande son extension à

toutes les entreprises alors que les syndicats craignent une précarité croissante. Le gouvernement souligne que 75 % des embauches actuelles se font déjà sur des formules précaires et qu'il faut augmenter le taux d'activité. Quant aux petites entreprises, elle rappellent que c'est « l'activité économique » qui crée l'emploi...

Et qu'en sera-t-il du côté des bailleurs (baux de 3 ans) et des banques ?

Franchissement du seuil des 10 salariés : en partie neutralisé par des aides de l'Etat.

Chèque emploi : réservé aux « entreprises de 5 salariés maximum ». Tiendra lieu de contrat de travail et de bulletin de paye.

Demandeurs d'emploi

Prime 1 000 € : chômeurs longue durée allocataires certains minima sociaux créant une entreprise ou reprenant un emploi

Crédit d'impôt 1000 € : jeunes moins de 26 ans justifiant de 6 mois d'activité salariée dans un métier où il y a des difficultés de recrutement

Fonction publique : suppression des limites d'âge pour les recrutements. A noter qu'à Bercy on serait favorable à une aide à la mobilité géographique.

Mesures pour les jeunes

Formation en alternance : rémunérée pour aider les jeunes sortis du système sans diplôme à intégrer les fonctions publiques

Service militaire adapté : favoriser l'insertion professionnelles des 60 000 jeunes quittant chaque année le système sans diplôme ni qualif.

Moins de 26 ans nouvellement embauchés : aménagement possible dans le décompte des effectifs (Serait expérimental jusqu'au 31/12/2007 et là il y aura là une évaluation.)

Le nombre d'allocataires du RMI continue de progresser mais plus lentement

ASH- 24/06/05 – 1676 - 21



Tendance, tendance. A confirmer de manière plus fiable dans les mois qui viennent.

1.23 million d'allocataires au 31/03/05.

DREES : Augmentation de 0.4 % au 1° trimestre, correspondrait à une hausse de 4 % en un an, alors qu'elle avait été de 9.2 % sur 2004.

La DREES note un décalage entre cette tendance et la mauvaise situation du marché du travail, sachant en outre que la conjoncture a toujours un effet retard sur le dispositif.

Le nb d'ouvertures du droit reste très élevé mais le flux des sorties augmente.

Les titulaires les plus jeunes sont sur représentés parmi les entrants et parmi les sorties relativement rapides.

DREES - Etudes et résultats n°407 - juin 2005

- www.social.gouv.fr

M. Borloo fait un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de cohésion sociale

ASH- 24/06/05 – 1684 - 21

Le Monde – 02/07/05 – 1684 - 21



Où la montée en charge est lente. Au vu des derniers chiffres du chômage peut-être n'y a-t-il pas lieu d'être pessimiste... A suivre, plus que jamais. Et entre les lignes, des informations intéressantes.

« Le plan de cohésion sociale avance »

Maisons de l'emploi : 33 sont labellisées, espère 70 à 80 d'ici la fin de l'année

Apprentissage : pense que l'objectif de 500 000 apprentis en 2009 sera atteint en 2 ans

Contrats de professionnalisation : 19 211 à fin mai. Modeste. Mais on note une montée en charge sur ce mois de mai. A suivre.

Contrats d'avenir : ministère estime que « moins de 500 personnes » en bénéficient effectivement. Le ministre indique que 49 départements ont signé une convention et 45 autres se sont engagés à le faire d'ici mi-juillet. Il table sur près de 100 000 contrats en 2 ans.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (remplace CES/CEC) : 123 684 au 14/06/05

CI-RMA : débuts laborieux mais accords-cadres signés avec branches professionnelles.

Pourquoi cette montée en charge laborieuse ?

Procédures complexes. Pour le contrat d'avenir par ex., il faut une « convention d'objectifs » Etat / CG, une « convention CA » collectivité / employeur / bénéficiaire, et un contrat de travail. Cela demande plusieurs semaines. En Bretagne 3 départements sur 4 ont signé une convention : aucun bénéficiaire. Le 21 juin le 1° ministre a promis des « procédures simplifiées »

Un tiers des CG s'est abstenu de promesses chiffrées : doute sur les possibilités d'insérer public visé par CA et CAE (grosses difficultés d'insertion)

La transformation des CES/CEC en CAE est difficile. Le système paraît plus compliqué, le taux de prise en charge de l'Etat n'a pas été fixé tout de suite et certains des bénéficiaires ne sont pas éligibles au nouveau dispositif

Les pouvoirs publics ont donné pour directive aux directions de travail de basculer systématiquement ces contrats en CAE. La montée en charge des aides structurelles à l'emploi est généralement lente.

Nouveaux contrats aidés, infos

ASH – 24/06 et juillet 2005 – 1685 - 21



C'est compliqué de s'y reconnaître ? Oui. Aussi avons-nous « ramassé » le plus

d'informations concrètes pour vous aider dans ce dédale ni tout à fait neuf ni tout à fait entré dans les pratiques (voir article précédent). A parcourir, pour y revenir au besoin. Donne aussi des indications sur des inflexions gouvernementales.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Doit être prioritairement proposé aux jeunes

Jusqu'au 31/12/05, son taux de prise en charge par l'Etat des CAE conclu par des jeunes fixé à 90% du taux horaire SMIC (6.85 €) et même plus (contre 70%, et chantier insertion 105 % jusqu'au 30/09)

Préfets appelés à mobiliser le réseau ML

Objectif conclure 100 000 CAE avec des moins de 25 ans dès cette année (au lieu 20 000 programmés initialement)

Contrat d'avenir (CA)

Ouvert aux bénéficiaires AAH (au moins 6 mois)

Si des circonstances le justifient, pourra être modulé entre 6 et 24 mois. Le bénéficiaire perçoit son allocation pendant le contrat (diminuée de l'aide versée à l'employeur)

A noter : l'assoc du service à domicile (ADMR) s'est engagée à recruter, dans les 3 ans, 12 000 personnes en CA. Engagement de formation ou d'accès qualif. par VAE

Et l'Unassad a signé un accord-cadre prévoyant la conclusion de 15 000 CA en 3 ans.

CI-RMA

Egalement ouvert aux bénéficiaires AAH (au moins 6 mois)

– Allocation : idem CA

Actions d'accompagnement

Accompagnement, formation, validation des acquis sont obligatoires dans le cadre des CA et recommandés pour les CAE, CIE ou CI-RMA.

Détaillées par la circulaire DGEFP n°2005/24 du 30/06/05 à paraître au B.O. emploi – travail – formation professionnelle – cohésion sociale

Réseaux d'insertion

FNARS, Coorace, chantiers école sont toujours inquiets du surcoût CA / CAE.

L'insuffisance de la prise en charge de l'Etat pourrait compromettre des structures

Le taux de 105 % valable jusqu'au 30/09/05.

Et le CA est pris en charge à 75 %

Aucun dispositif de financement prévu pour la formation dans le cadre de ces contrats

Les assoc jugent « inacceptable » le recentrage du CAE sur les jeunes. « Doivent rester ouverts à tous les publics en difficulté ».

Rencontre prévue avec le ministère.

Les principales dispositions de la loi relative au développement des services à la personne

ASH - juillet 05 – 1688 - 21



Les volets cohésion sociale et logement sont

répartis dans les rubriques « emploi » et « brèves ».

Pour le reste nous traitons brièvement une question qui ne vous concerne pas directement, encore que cette loi soit susceptible de dégager des emplois accessibles à « votre » public.

Un décret fixera la liste des activités visées par les procédures d'agrément par l'Etat (les organisations du secteur souhaitent que relèvent de la loi 2002 les interventions apportant réponse sociale / médico-sociale à des personnes fragiles)

L'ensemble des structures prestataires sont exonérées totalement de cotisations patronales de sécurité sociale.

Création du CESU : chèque emploi-service universel, à compter qu 01/01/06 pour rémunérer tous les services agréés par l'Etat

Création : l'Agence nationale de développement des services à la personnes, notamment chargée d'aider les enseignes nationales

L'Unassad se félicite de cette dynamique nouvelle tout en demandant « une plus grande cohérence entre les départements ministériels »



La Fondation Abbé-Pierre apporte son soutien à la production de logements très sociaux

ASH – 01 & 08 /07/05 – 1716 - 22



Un article qui donne des chiffres, une tendance, ... à lire vraiment car on parle beaucoup d'engagement, de désengagement de l'Etat et là c'est une autre facette des montages financiers. C'est intéressant, même si le réconfort n'est pas au rendez-vous.

Un engagement financier de 9 millions (5 % des opérations) pour permettre la production de 1 500 logements très sociaux en 2 ou 3 ans type « prêts locatifs aidés d'insertion » (PLA-I).

Possible grâce à l'augmentation des dons et au mécénat de 5 opérateurs immobiliers (30 %)

Destiné au réseau associatif, aux unions d'économie

sociale et des réhabilitations (ANAH)

C'est un vrai coup de pouce pour les assoc qui assument 20 % de cette production.

Le financement de l'Etat pour les PLA-I est en baisse (de 18,8 % en 2002 à 13 % aujourd'hui)

Pact Arim : en 4 ans passé de 1500 à 600 logements par an. (Demande aux pouvoirs publics de développer cette offre)

La production est en baisse constante. « **Le bâtiment va bien en France, mais on ne produit que 15 % de logements sociaux, accessibles aux deux tiers de la population** » (Fdtion Abbé Pierre)

« On arrivera difficilement à produire 60 000 logements sociaux cette année », soit 2 fois moins que les besoins estimés. Et le logement représente le premier poste budgétaire des Français.

Les assoc exercent leurs missions dans des conditions « inacceptables » : manque d'emploi, insuffisance de lieux d'hébergement

De plus le surcoût des nouveaux contrats aidés met en péril l'activité de beaucoup d'entre elles

Prévention des expulsions locatives : les préfets invités à « donner une nouvelle impulsion aux dispositifs existants »

ASH – 15/07/05 – 1719 - 22



Un bilan d'étape en forme de découragement et une information peut-être utile à creuser en biblio.

Aides au logement : l'impatience légitime des associations

ASH – 01 & 08 /07/05 – 1717 - 22



Là vraiment c'est à suivre.

Confédération syndicale des familles (CSF) : « à quand l'actualisation des APL ? »

Consommation logement et cadre de vie (CLCV) : dénonce le silence du gouvernement sur le sujet.

L'ordonnance du 8 juin prévoit qu'elles ne sont plus revalorisées au 01/07 mais à une date fixée par décret. Mais toujours rien sur ce décret.

Faible revalorisation en 2003, accompagnée de mesures de correction (comme le relèvement du seuil de non-versement de 15 à 24 €)

Les 2 associations réclament une réévaluation d'au moins 15 %

Elles réclament également le versement de l'aide

A noter que l'USH est, elle aussi, opposée à la fusion des APL dans une allocation unique (comme le préconise le rapport Hirsch, cf. RVP 06)

Loi de 1998, loi de cohésion sociale : on s'est fortement intéressés au volet préventif

Une circulaire interministérielle regrette aujourd'hui que cette logique de prévention n'ait « pas donné totalement les résultats escomptés »

« L'absence de charte » dans certains départements illustre une « mobilisation très inégale ». Les préfets doivent les promouvoir et/ou de faire une évaluation.

« Les enquêtes sociales ne sont pas systématiques » alors qu'elles sont la clef du dispositif. Leur contenu est hétérogène et les éléments parfois transmis au juge après l'audience.

Il est « préférable » de confier l'enquête au travailleur social qui connaît déjà le locataire.

Direction générale de l'urbanisme : publication d'un Guide sur l'enquête sociale.

www.logement.equipement.gouv.fr

Les immigrés originaires d'Afrique de l'Ouest sont plus exposés aux problèmes de logement

Le Monde – 30/08/05 – 1736 - 22



Logements insalubres, squats, voire incendies, il est toujours question de population d'origine africaine. Aussi livrons-nous cet article simple et intéressant.

Dans les années 60 une immigration de travail en provenance Mali, Sénégal, etc. : « On laissait la famille et l'esprit là-bas »

Dans les années 80, crise, nouvelles lois sur l'immigration : les familles ont commencé à arriver. Si les hommes faisaient venir une seule femme, les autres se rebellaient (toutes les épouses doivent être traitées de la même manière) : pbs d'intégration, en particulier logement.

Aujourd'hui la polygamie est en recul, la fécondité mieux maîtrisée mais **la taille des familles reste encore supérieure à la moyenne nationale.**

Pas assez de très grands logements en HLM et bailleurs réticents devant les ménages de ce type.

La FNARS réclame des états généraux du dispositif d'accueil et d'insertion

ASH – 24/06/05 – 1718 - 22



Quand pourrons-nous traiter un article sur le logement sans l'accompagner d'une grimace désabusée ? Finalement c'est le seul commentaire dont nous disposions.

Courrier adressé à M. Borloo le 15/06/05

La fédération souhaiterait, avant, la tenue d'assises régionales : dresser « un état des lieux des besoins et du niveau de l'offre » permettant de construire des réponses contre « la montée des précarités »

Le durcissement des conditions posées au regroupement familial aggrave les difficultés et souvent la famille arrive illégalement, tout le monde vivant dans un appartement pour 1 personne.

Maintien de la solidarité familiale et des pressions du pays d'origine : on héberge des proches. Beaucoup de sur-occupations.



CMU complémentaire : stabilité du nombre des bénéficiaires en 2004

ASH – 08/07/05 – 1712 - 23



Intéressant, surtout si on le met en parallèle avec les idées reçues...

Rapport du Fonds de financement : « quasi stagnation en métropole et faible baisse dans les DOM » après une augmentation en 2003

Au 31/12/04 : 4 707 000 (dont 597 000 DOM)

Juin 2004 : 7,6 % population protégés par CMU-C (7 % de la métropole et 36 % des DOM)

Forte densité : méditerranée, Nord-Pas-de-Calais.

Population plutôt jeune avec une forte proportion de foyers d'une personne et monoparentaux

41 % ont des revenus d'activité salariée et 32 % des allocations chômage.

« Les Rmistes constituent environ la moitié des effectifs de la CMU-C » (comme en 2003)

Mais la hausse des allocataires RMI en 2004 ne s'est pas répercutée sur la CMU-C ; une part des nouveaux allocataires devait déjà en bénéficier.

Dépenses de ville : + 3,8 % en 2003 et faible croissance attendue pour 2004. Les médicaments représentent 33 % de la dépense totale par personne.

Dépenses hospitalières en baisse de 4 %. 21 % de la dépense totale

On fait toujours état de refus de soins : surtout région méditerranéenne, Paris et petite couronne

Estime que l'aide légale à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé « sera une lourde charge ». Début juin, 177 000 personnes.

www.cmu.fr

Selon le Conseil économique et social, l'accès aux soins des plus démunis devient plus difficile

ASH – 08/07/05 – 1713 - 23



A creuser un peu cette étude. Semble très intéressante. Et comme un leitmotiv, la question des soins psychiatriques du public démunis. Lisez la conclusion, elle est sans appel. A suivre ? Il le faudrait bien.

Etude consacrée à l'hôpital public.

Au début des années 90, cellules d'accueil des plus démunis mais l'évolution actuelle semble inverse.

Hyper spécialisation de la prise en charge hospitalière : ces populations ont besoin d'une approche globale

Amont du service hospitalier : population qui « retarde au maximum l'entrée dans l'hôpital ». Raisons financières (seuil de ressource CMU jugé trop bas), psycho-sociales (peur), et crainte de l'expulsion pour les clandestins.

Aval de l'hôpital : question du suivi. Il faudrait que l'hôpital participe à un « réseau de soins »

Réelles difficultés dans l'accès aux soins psychiatriques : « population souvent nomade ». Ne cadre pas avec l'organisation en secteurs. Ces structures ne prennent pas en charge des personnes qui refusent les soins et « considèrent, à tort ou à raison, qu'elles n'ont pas à médicaliser les conséquences de la détresse sociale »

En pratique : « ce sont les travailleurs sociaux et les bénévoles (...) qui se retrouvent souvent en 1^o ligne face à des personnes qui présentent des troubles graves de comportement »

L'hôpital public en France : bilan et perspectives.

www.ces.fr



L'échec scolaire en trompe-l'œil des enfants d'immigrés

Le Monde – 06/07/05 – 1703 – 24



Franchement c'est à lire. A la limite nous n'avons pas envie de commenter. Juste vous laisser lire et vous demander, comme nous,

si la réalité peut être aussi différente de ce qu'elle paraît souvent. Jugez.

Etude du ministère EN à paraître (Education et formation) : situation, en 2002, de 16 701 élèves entrés en 6^e en 1995.

L'orientation des élèves issus de l'immigration paraît défavorable : 27 % d'entre eux préparent un bac général contre 40 % des enfants nés de parents français. Et 55 % sont dans les filières techno/pro (orientations par défaut) contre 40 % des autres.

Mais ces chiffres ne prennent pas en compte la situation socioprofessionnelles des familles.

75 % des enfants d'immigrés de l'étude sont dans un famille dont la personne de référence est ouvrière, employée de services ou inactive, contre 33 % des enfants nés de parents français.

Si schéma : famille 2 enfants père ouvrier qualifié mère inactive (diplômés CAP), la réalité s'inverse.

Dans ce schéma les enfants de parents maghrébins ont 26,6 % de chances d'entrer dans un lycée général contre 20,7 % d'enfants de parents français. On monte à 37,6 % pour les enfants originaires d'Asie du Sud-Est. Taux comparables pour les enfants de parents français et ceux d'Afrique noire. On tombe à 12,7 % pour les enfants de parents turcs.

En outre l'auteur de l'étude : « à situation sociale et familiale comparable, les enfants d'immigrés (...) présentent un risque moins élevé de sortie précoce du système éducatif »

Le rôle des parents y est pour beaucoup. Ils ne sont pas très actifs dans l'école mais ils en attendent beaucoup, ce que les enfants intériorisent.

« Les parents français de mêmes niveaux socioprofessionnels ont souvent connu l'échec scolaire contrairement aux parents issus de l'immigration qui ont davantage souffert d'une offre de formation insuffisante dans leur pays »

D'où la déception de ces enfants quand l'orientation ne correspond pas à leurs attentes : « sentiment d'injustice » plus fort.

75 % des lycéens professionnels d'origine immigrée souhaitent aller plus loin contre 65 % des jeunes de familles mixtes et 62 % de familles non immigrées

La plupart souhaitant un BTS : attirance vers les métiers commerciaux et administratifs.

Volonté de gagner de l'argent (75 % en parlent contre 65 % des élèves issus de familles non immigrées) et rejet de la profession des parents.

Le fait d'avoir des parents immigrés et la volonté de « mobilité sociale » sont des leviers puissants.

Le taux de réussite au baccalauréat

Le Monde – 14/07/05 – 1710 – 24



Voilà un point de situation. Ne pas confondre le taux de réussite à l'examen et

le taux de bacheliers dans une classe d'âge. On aurait avoir des explications sur la baisse des réussites en filières technologiques et professionnelles.

Cette année 62,5 % d'une classe d'âge a obtenu le bac et 69,9% ont accédé au niveau du bac

Proportion qui stagne depuis 1995.

On est loin de l'objectif de 80 % fixé par la loi de 1989 et repris dans le rapport loi Fillon.

Sinon, cette année est « un bon cru » : 80,2 % des candidats ont été admis (métropole), soit + 0,5 point qu'en 2004. Depuis 1998, on est plus ou moins dans ces chiffres.

Bac général : taux de réussite 84,1 % (sans précédent)

Séries techno : taux de 76,3 % (- 0,8 point)

Baisse particulièrement sensible dans le secteur industriel

Bac pro : taux de 75,4 % (- 1 point)

Les écarts entre académies restent stables.

Les 1^o textes d'application de la loi Fillon examinés par le Conseil supérieur de l'éducation

Le Monde – 01 & 07 /07/05 – 1711 – 24



Tout et son contraire un peu dans cette mise au point. Pour le moins à suivre. Pour l'instant on en reste à l'expérimentation... et aux interrogations semble-t-il.

La loi commence à s'appliquer dès septembre mais vitesse de croisière en 2006 (pbs de budget)

Souci de l'égalité des chances : les « dispositifs d'aide et de soutien » feront l'objet de décrets prochainement. Expérimentation en 2005 vers une généralisation en 2006.

A la rentrée est prévue la création de 15 000 assistants pédagogiques dans 344 lycées (accueillant élèves en difficulté) : étudiants se destinant à l'enseignement.

Bourses au mérite : pour mentions B/TB au brevet et élèves « qui se sont distingués par leurs efforts en 3^e »

Création d'un Haut conseil de l'éducation : pour définir « le socle commun de connaissances »

Elèves handicapés : CAE pour les aider (20 000 ?)

Remplacement des enseignants : normalement en vigueur à la rentrée, sur la base du volontariat.

Langue étrangère au CE1 : obligatoire en 2007...

Le ministère évalue +6 200 postes à la rentrée 2006. Mais les orientations du gouvernement prévoient pour 2006 la suppression de 2 000 postes d'enseignants (- 3000 en secondaire et + 1000 en primaire) – A suivre....

Dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

ASH – 24/06 & 15/07 /05 – 1715 – 24



De quoi rafraîchir un peu vos souvenirs en

cette rentrée !!!

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Il est reconduit pour 2005-2006

Mis en place en 1996 (pacte de relance de la ville).

S'adresse à l'enseignement 1° et 2° degrés, en particulier dans les ZUS ou relevant des REP.

Enveloppe de 1 223 500 € en 2005 : « actions qui s'attachent à l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés »

Modalités de mise en œuvre des dispositifs de réussite éducative

Circulaire du 13 juin (ministère emploi, cohésion sociale), dispo www.ville.gouv.fr

Accompagner, dès l'école maternelle, les enfants et ados qui présentent des signes de fragilité, etc..



Les livres ne sont pas uniquement réservés aux enfants pour la rentrée. Voilà !!! Cela posé, c'est vrai que nous l'adorons la biblio ce mois-ci.

Vous verrez de fait que nous la divisons en deux : les ouvrages de fond d'abord, sorte de promenade en liberté dans le champ de l'intervention sociale d'aujourd'hui. A parcourir vraiment.

Ensuite l'information pour votre quotidien, des réponses peut-être à vos questions de petits matins face à vos publics : qu'est-ce que l'insertion, l'ingérence ? Des choses concrètes, pour éclaircir les, monter des pourquoi pas ?

ASH du 24 juin, 1° et 8 juillet 2005 – 1720 - 31
ASH- 26 août 2005 – 1731 - 31

L'atelier du juge A propos de la justice des mineurs



Comme d'habitude appréciation un peu virtuelle d'un document « non lu ». Mais tout de même parcourez et vous verrez que vous êtes concerné. A connaître.

La vice-présidente au tribunal pour enfants de Lille réagit aux pressions qui veulent décrédibiliser l'aspect éducatif de la justice des mineurs, au transfert aux départements (expérimental) d'une partie des compétences civiles des juges (décentralisation) et au recours à la justice qui amène à la saisir de situations relevant de la compétence administrative.

Montre comment travaille un juge des enfants ; avec en particulier éducateurs et pédopsy.

Regrette notamment que responsables et formateurs « s'obstinent à n'exiger que des faits et rien que des faits dans les rapports transmis aux juges »

Si elle estime normal que la demande évolue elle conteste le fait de recentrer les missions sur le seul traitement des mineurs délinquants.

L'enfance en danger relèverait alors de l'administration alors qu'elle doit pouvoir bénéficier de l'attention tutélaire de l'Etat.

Laurence Bellon – Ed. érès – 23 €

Répondre à la souffrance sociale. La psychiatrie et l'action sociale en cause



On en parle, on en reparle, et on en reparlera, des liens entre psychiatrie et travail social. Nous citons, pour que vous ayez la tendance.

Pour les laissés-pour-compte de la justice sociale. Témoignages chercheurs, soignants, acteurs sociaux Initiatives innovantes d'accompagnement social menées en lien avec des psychiatres.

« Dégager des voies nouvelles d'aide (...) en s'efforçant de contrer les tendances individualisantes et psychologisantes en vogue dans l'action sociale » (M. Joubert, socio)

R. Castel : attention au risque de chercher dans la faiblesse de l'individu la cause de sa situation. Répondre aux effets, sur les sujets, des processus objectifs de précarisation.

Mais qui doit le faire ? En quoi le psychiatre serait-il plus efficace qu'un intervenant social ?, demande Castel qui ne voit pas de « relation claire entre la professionnalité psy » et les pbs d'intégration des jeunes qui relèvent que la politique de la ville par ex. « Ce ne sont pas des malades »

Sous la direction de M. Joubert et C. Louzoun
Ed. érès – 22 €

La sociologie au service du travail social



A lire, à méditer, voire.. à feuilleter ? En tout cas la question est là, récurrente, socio, psycho... Intéressant à repérer. Voir en « travail social », cette question est posée au

M. Dubet : « le travail social est suspendu à deux univers intellectuels qui lui donnent sens : la sociologie et la psychanalyse »

Histoire de la rencontre travail social / socio.

Synchros dans le temps, proches dans les objets d'études, mais c'est une « rencontre manquée »

Divorce consommé dans les années 60 avec la diffusion de l'approche psycho-sociale individualisée dans l'accompagnement social au détriment d'interventions plus collectives.

On peut pourtant réconcilier le savoir du sociologue et « l'agir » de l'intervenant social : les analyses sociologiques ont gagné en finesse et les intervenants sociaux en capacité d'expertise

Patrick Dubéchet – Ed. La Découverte – 20 €

Démarches qualité et identité professionnelle en conflit – Quand le management par la qualité s'impose à des formateurs en travail social

Enquête auprès de formateurs exerçant dans des établissements s'étant engagés dans cette démarche.

Constate que les résistances sont plus fortes de la part des professionnels issus du secteur social.

Les cadres qui ont initié la démarche n'ont pas anticipé ce type de réaction.

On ne peut limiter la réflexion à un système technique d'organisation matérielle et administrative optimale

Yvan Grimaldi – Ed. L'Harmattan – 17,50 €

Récits d'éduc. Des vies qui font des histoires, des histoires qui fondent des vies.

Autoportrait d'un « jardinier de l'impossible »

Jacques Loubet - Ed érès – 15 €

Travailler avec les quartiers en difficulté

Plaidoyer pour l'action sociale collective, le fameux « développement social ». Etayé par des ex. Il peut y avoir là une dynamique « s'opposant à l'urgence, au coup par coup »

Carole Dane – Ed. Dunod – 23 €

La psychiatrie : qu'en pense le social ?

Textes de praticiens du social, des juristes, etc.. qui traduisent les attentes du « corps social »

Revue « Empan » n° 58 – Ed. érès – 16 €

Politique de la ville et santé mentale

Possible d'engager un partenariat efficace : exemples dans ce numéro.

Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine- n°3 – 01 45 96 06 36 – 11 €

20 ans de Conseil supérieur du travail social

Il a 20 ans, ses travaux sont peu diffusés.

Rappel de la journée du 14/02/05., contexte de la naissance du CSTS et réflexion sur la multiplication des

organes consultatifs

« Vie sociale » - Cédias – 01 45 51 66 10 – 17,75 €

Rapports préparatoires à la conférence de la vie associative (intégralité)

+ avis du conseil national de la vie associative sur la politique de cohésion Union européenne et un éclairage sur la notion de modèle social européen

« Tribune Fonda » n°173 – 01 45 49 06 58 – 11,60€

Oser réussir l'insertion

Recherche action initiée par PLIE et ML d'une commune du 93.

A partir de quand considère-t-on qu'une personne est insérée ?

Catherine Bernatet – Ed. de l'Atelier – 22 €

« Classes relais » et familles : accompagnement ou normalisation ?

Etude commandée par Centre formation étude PJJ.

Frontières ténues entre postures alliance et contrôle.

Cette imbrication entre relation d'aide et « travail de normalisation » rejaillit sur les familles, rendant leur attitude ambivalente.

Elles trouvent des supports dans la prise en charge mais tolèrent difficilement l'ingérence.

Etudes et recherches n° 8 – Ed. du CNFE-PJJ – 13.81 € - 01 47 95 98 27

« Travail social et droits de l'enfant »

Manuel de la Fédération internationale des travailleurs sociaux et de l'ANAS

Décliner l'application de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant dans la pratique quotidienne du travail social.

Exemples dans le monde entier.

Ed. de l'École nationale de la santé publique – 18 € - 02 99 54 90 98

Les pionnières du travail social auprès des étrangers – Le SSAE des origines à la Libération

Le SSAE a commencé aux USA au début du XX° siècle. Et en France dans les années 20, devenant SSAE en 1932 (reconnu d'utilité publique).

Voilà, c'est cette histoire, avec la période de la guerre et ses ambiguïtés.

Lucienne Chibrac – Ed. ENSP – 25 €



Comme d'habitude elles expriment des tendances. Et même sympathiques parfois. Voyez l'épargne solidaire, la baisse des actes antisémites etc..

Simple informations bien sûr et puis, bibliographie moderne, des rapports complexes que nous traitons en une ligne. Certes parce qu'ils n'intéressent pas forcément tout le monde... mais surtout parce qu'il y a la magie Internet.

Alors pour ceux que ces questions intéressent vraiment, la Brève peut se transformer en roman fleuve. En tout cas c'est tout ce que nous leur souhaitons à travers cette sélection..

Le Monde – 1705 - 32

Les actes antisémites ont diminué de moitié en un an (27 juillet)

Annonce du ministère de l'intérieur. 290 actes recensés contre 561 au 1^{er} semestre 2004.

La Poste condamnée pour avoir interdit à une sans-papiers l'accès à son livret A (25 juillet)

Au motif que son titre de séjour n'était plus valable (récépissé dépôt demande d'asile).

« La Poste a obligation de vérifier l'identité de toute personne souhaitant effectuer 1 retrait d'argent (...) pièce d'identité avec photo et en cours de validité »

Le jugement rappelle que le titulaire du compte doit seulement présenter « un document officiel supportant sa photographie (...) peut important que les droits attachés au document (...) [soient] expirés »

La justice valide l'exclusion de 11 élèves voilées

Mais le tribunal administratif de Strasbourg, dans le même jugement annule la décision prise par plusieurs chefs d'établissement de refuser l'accès au cours à plusieurs élèves pendant « la phase de dialogue ». Le tribunal estime que le proviseur ne peut « légalement prendre » ce type de mesures.

Egalité des chances à l'école (04 juillet)

M. Begag va lancer opération « **stage confiance** »

Un établissement scolaire pourra conventionner avec des entreprises qui s'engageront à prendre en stage des élèves. L'établissement leur présentant des profils de compétence dont elles ont besoin et assurant un suivi du stage

2 décrets durcissent les conditions d'accès à l'aide médicale d'Etat (2 août)

Il faut prouver présence en France depuis au moins trois mois (documents retraçant moyens d'existence, avantages en nature, etc..)

La photographie d'identité devient obligatoire

Visé à contenir les coûts de ce dispositif : 170 000 bénéficiaires fin 2003 contre 75 000 3 ans avant.

Assoc. urgentistes, MDM craignent que des sans-papiers ne renoncent aux soins.

ASH du 24 juin 2005 – 1706 - 32

« Estimer la pauvreté des enfants »

Le CERC estime qu'il est possible de mettre en place un système d'indicateurs pertinents

www.cerc.gouv.fr rubrique « dossiers »

Point d'étape du programme national de rénovation urbaine (par M. Borloo)

L'Agence nationale a validé plus de 15 milliards de travaux pour les 5 ans à venir.

156 projets sont à l'étude

Des conventions déjà opérationnelles (90 quartiers) prévoient 51 800 nouveaux logements sociaux, 102 000 réhabilitations, 55 800 déconstructions et 109 000 résidentialisations

L'objectif total est de réhabiliter 400 000 logements et d'en créer 250 000 (d'ici à 2011)

La conférence de la famille aura lieu en septembre

D'habitude c'est en juin ; reportée pour cause de remaniement.

Le rapport Hirsch fait partie des travaux étudiés.

ASH du 01 juillet 2005 – 1704 - 32

Décentralisation

Installation d'une « **commission nationale de conciliation** » entre Etat et collectivités locales pour la mise en œuvre de la loi.

A noter que presque tous les présidents de région ont décidé de ne pas signer les conventions de transferts des personnels de l'Etat.

« Quelles perspectives pour les métiers de demain ? Apport des observatoires de branche »

Rapport du commissariat général du Plan : évolutions des métiers et axes stratégiques .

Notamment éducateur spécialisé et animateur « dont les effectifs sont à renouveler et pour lesquels des tensions sont prévisibles (...) problématiques d'identité professionnelle, de turn-over et poids du diplôme » suggère à « l'Etat d'adopter un rôle de facilitateur et d'accompagnateur auprès des branches »

www.plan.gouv.fr

ASH du 08 juillet 2005 – 1707 - 32

Nouveau bac professionnel « services de proximité et vie locale » - rentrée 2005

Surtout pour BEP « carrières sanitaires et sociales » et CAP « petite enfance »

Champs d'activité : gestion espaces ouverts au public, gestion du patrimoine locatif, activités soutien et aide à l'intégration, activités participant à l'intégration ou le développement citoyeneté

Objet et modalités d'obtention disponibles sur http://www.education.gouv.fr/cerpet/accueil_sti.htm

L'épargne solidaire en hausse

Observatoire Finansol : + 12 % de souscripteurs en 2004 ont mobilisé + 14 % d'euros sur 42 produits ; 138 millions ont été investis dans projets solidaires.

Contribué au logement de 800 familles, à la création ou consolidation de 13 400 emplois (France) et au financement de 921 000 micro-crédits (pays voie de développement)

La participation des usagers dans les établissements et services médico-sociaux :

Guide méthodologique. Pose aussi les questions du rôle et de la formation des personnels

www.unapei.org

Les facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement – juin 2005

Propositions de la commission affaires économiques et plan du sénat

www.senat.fr

« L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie en 2004 »

Le système social et fiscal réduit l'écart de niveau de vie entre ménages avec enfant et sans enfant et les inégalités entre ménages aisés et pauvres.

www.sante.gouv.fr

« La protection juridique des majeurs »

En attendant la réforme du régime des tutelles, le Sénat rend public cette étude qui compare les règles applicables en Allemagne, UK, Danemark, Espagne, Italie et Suisse

www.senat.fr

ASH du 15 juillet 2005 – 1708 - 32

Minima sociaux

Groupe de travail sénatorial :

•création d'une structure unique d'évaluation (suivi du système)

•étude générale des minima sociaux

•définition des moyens permettant de valoriser l'emploi

Une proposition de loi devrait être rédigée d'ici à mai 2006 pour « lever les blocages et les incohérences du système »

Lutte contre l'exclusion - Calendrier

La prochaine réunion du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion se tiendra le 15 septembre

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion « avant la fin du 1^{er} trimestre 2006 »

Et « dans la foulée » le comité interministériel annuel du même nom

Dépenses de santé : 2 951 € en moyenne par habitant en 2004, soit 11,13 % du PIB

La DREES : « **ralentissement** » des dépenses.

Ralentissement des soins de villes par rapport à 2003 et forte diminution des IJ

Progression des soins infirmiers à domicile

Prévention : représente 2,7 % de la dépense courante (+ 6,4 % en 2003 et – 1,5 % en 2004)

ASH du 22 juillet 2005 – 1709 - 32

Loi services à la personne – Volet logement

A partir du 01/07/06, sera mis en place un nouvel indice de références des loyers

Il sera possible de réduire le bail de 1 an à 9 mois pour un logement meublé loué à un étudiant.

Il a été renoncé à la disposition permettant de louer des chambres de bonne de moins de 9m²

Un parlementaire propose de reconnaître l'association « d'intérêt sociétal »

Quelles modalités permettraient de rendre plus efficace l'action des assoc « oeuvrant pour l'intérêt général » ? Comment pourraient-elles se voir déléguer **des missions de service public** ?

Proposition de ce statut « **sociétal** » selon critères de gouvernance, de qualité du service et « plus-value sociale »

Des associations en général... vers une éthique sociale. Dispo sur www.premier-ministre.gouv.fr

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)

Depuis sa création au printemps 2005, elle a été saisie de 400 plaintes.

« Près de la moitié concernent l'emploi. La première source de discrimination c'est l'origine »